Communauté de Communes
de la Baie du Cotentin

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE LA BAIE DU COTENTIN
du Vendredi 23 février 2018 – 20h30
PROCES-VERBAL

L'an deux mil dix-huit, le vingt-trois février à dix heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin s'est réuni dans la salle des fêtes de Carentan les Marais sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR avec comme secrétaire de séance Monsieur Xavier GRAWITZ.

Nombre de membres :
71

Nombre de membres présents :
47

Nombre de membres votants :
61

Etaient présents : G. DONGE, M. LEBLANC, P. LECONTE, Y. POISSON, A. SCELLE, M. BAUDAIN, A. MOUCHEL, M. JOURDAN, J.M. DARTHENAY, A. TOURAINNE, F. ALEXANDRE, A.F. FOSSARD, X. GRAWITZ, N. LEGASTELOIS, J.P. LHONNEUR, C. SUAREZ, C. FREMONT, P. VIOLETTE, D. CORNIERE, M. JEAN, F. LESACHEY, C. KERVADEC, A. BOUFFARD, R. BROTIN, J.C. HAIZE, G. LE COLLONNIER, B. MARIE, M.C. METTE, H. LHONNEUR, F. BEROT, P. CATHERINE, C. CHANTREUIL, P. AUBRIL, H. AUTARD DE BRAGARD, D. GIOT, A. LANGLOIS, M. HAIZE, L. FAUNY, J. MAILLARD, M. BOURDET, M. NEEL, C. DE VALLAVIEILLE, H. MILET, J. QUETIER, , R. DUJARDIN, M. DEGRUGILLIER, J.P. TRAVERT.

Absents représentés : D. HAMCHIN donne procuration à R. BROTIN, G. FOUCHER donne procuration à Y. POISSON, O. OSMONT donne procuration à C. KERVADEC, M. LE GOFF donne procuration à N. LEGASTELOIS, J. LEMAÎTRE donne procuration à J.P. LHONNEUR, J. MICLOT donne procuration à C. SUAREZ, P. THOMINE donne procuration à F. ALEXANDRE, B. JOSSET donne procuration à J.P. TRAVERT, O. DESHEULLES donne procuration à F. LESACHEY, M.H. PERROTTE donne procuration à P. CATHERINE, S. DEBEAUPTE donne procuration à L. FAUNY, S. MARAIS donne procuration à F. BEROT, C. MAURER donne procuration à A.F. FOSSARD, S. VOISIN donne procuration à J. QUETIER.

Absents excusés : I. BASNEVILLE, V. DUBOURG, V. LETOURNEUR, M. GIOVANONE, V. BLANDIN, J.J. LEJUEZ, J.P. JACQUET, J. LAURENT, B. NOEL, G. GUIOC.

1 - Finances

- Vote des comptes de gestion 2017 et des comptes administratifs 2017 :

Compte Administratif et Compte de Gestion budget principal Communauté de Communes

Monsieur Aubril, 1er Vice-Président, présente le compte administratif du budget de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin pour l'exercice 2017 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

MOUVEME	CHAPITRE	LIBELLE_CHAPITRE	Budget Total	Réalisé N
Total			**16 253 792,44**	**12 323 867,43**
REEL	011	Charges à caractère général	2 199 071,46	1 965 115,13
	012	Charges de personnel et frais assimilés	4 400 000,00	4 399 931,23
	014	Atténuations de produits	3 186 969,00	3 171 969,15
	022	Dépenses imprévues	735 000,00	0,00
	65	Autres charges de gestion courante	1 477 150,00	1 394 091,65
	66	Charges financières	479 006,78	478 664,69
	67	Charges exceptionnelles	9 400,00	1 473,51
Total REEL			12 486 597,24	11 411 245,36
ORDRE	023	Virement à la section d'investissement	3 014 100,00	0,00
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	753 095,20	912 622,07
Total ORDRE			3 767 195,20	912 622,07

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

MOUVEME	CHAPITRE	LIBELLE_CHAPITRE	Budget Total	Réalisé N
Total			**16 253 792,44**	**13 667 264,3**
REEL	002	Excédent de fonctionnement reporté	2 973 080,44	0,0
	013	Atténuations de charges	125 000,00	185 321,9
	70	Produits des services, domaine et ventes diverses	1 828 976,00	1 861 191,3
	73	Impôts et taxes	8 275 805,00	8 420 598,5
	74	Dotations, subventions et participations	2 325 162,00	2 354 325,0
	75	Autres produits de gestion courante	608 078,00	608 125,4
	77	Produits exceptionnels	13 005,00	170 670,1
Total REEL			16 149 106,44	13 600 232,3
ORDRE	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	104 080,00	67 032,0
Total ORDRE			104 686,00	67 032,0

Résultat de l'exercice	**1 343 396,91**
Report n-1	2 973 080,44
Résultat cumulé	4 316 477,35

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

MOUVEME CHAPITRE		LIBELLE_CHAPITRE	Budget Total	Réalisé N	RAR
Total			**6 630 699,54**	**2 639 554,82**	**870 592,96**
REEL	001	Déficit d'investissement reporté	1 115 940,25	0,00	0,00
	020	Dépenses imprévues	205 200,00	0,00	0,00
	16	Emprunts et dettes assimilés	760 564,00	759 422,61	0,00
	20	Immobilisations incorporelles	539 778,73	119 412,81	27 990,96
	204	Subventions d'équipement versées	4 300,00	4 210,50	0,00
	21	Immobilisations corporelles	2 157 067,69	946 967,43	160 924,59
	23	Immobilisations en cours	1 537 362,87	559 762,12	659 312,41
	26	Participations et créances rattl. à des particip.	44 800,00	22 365,00	22 365,00
Total REEL			6 365 013,54	2 412 140,47	870 592,96
ORDRE	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	104 686,00	67 032,00	0,00
	041	Opérations patrimoniales	161 000,00	160 382,35	0,00
Total ORDRE			265 686,00	227 414,35	0,00

Résultat de l'exercice	**-344 817,61**	**116 113,09**
Report n-1	-1 115 940,25	0,00
Résultat cumulé	-1 460 757,86	-1 344 644,77

RECETTES D'INVESTISSEMENT

MOUVEME CHAPITRE		LIBELLE_CHAPITRE	Budget Total	Réalisé N	RAR
Total			**6 630 699,54**	**2 294 737,21**	**986 706,**
REEL	024	Produits des cessions d'immobilisations	320 000,00	0,00	0
	10	Dotations, fonds divers et reserves	1 404 457,09	940 769,09	315 531
	13	Subventions d'investissement reçues	975 877,25	280 963,70	671 175
	16	Emprunts et dettes assimilés	2 170,00	0,00	0
	20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0
	21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0
	23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0
Total REEL			2 702 504,34	1 221 732,79	986 706,
ORDRE	021	Virement de la section de fonctionnement	3 014 100,00	0,00	0
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	753 095,20	912 622,07	0
	041	Opérations patrimoniales	161 000,00	160 382,35	0
Total ORDRE			3 928 195,20	1 073 004,42	0,

Après avoir entendu la présentation du compte administratif, Monsieur Pierre Aubril, 1er Vice-Président, propose le vote dudit compte administratif à l'assemblée.

Monsieur Jean-Pierre Lhonneur, Président, s'étant retiré des débats, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2017 relatif au budget général de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin.

Compte de gestion 2017

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin pour l'exercice 2017, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion 2017 dressé par le comptable à l'unanimité.

Compte administratif et compte de gestion du budget annexe Port de plaisance

Monsieur Aubril, 1er Vice-Président, présente le compte administratif du budget annexe du port de plaisance de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin pour l'exercice 2017 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

MOUVEME CHAPITR		LIBELLE_CHAPITRE	Budget Total	Réalisé N
Total			**384 718,51**	**338 373,99**
REEL	011	Charges à caractère général	211 266,73	210 052,17
	012	Charges de personnel et frais assimilés	58 600,00	20 669,55
	022	Dépenses imprévues	500,00	0,00
	65	Autres charges de gestion courante	2 600,00	1 714,95
	66	Charges financières	9 751,78	9 700,97
	67	Charges exceptionnelles	2 000,00	1 438,41
Total REEL			284 718,51	243 576,05
ORDRE	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 000,00	94 797,94
Total ORDRE			100 000,00	94 797,94

Résultat de l'exercice	**-290,49**
Report n-1	47 176,51
Résultat cumulé	46 886,02

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

MOUVEME CHAPITR		LIBELLE_CHAPITRE	Budget Total	Réalisé N
Total			**384 718,51**	**338 083,50**
REEL	002	Excédent de fonctionnement reporté	47 176,51	0,00
	70	Produits des services, domaine et ventes divers	269 000,00	266 096,17
	75	Autres produits de gestion courante	13 200,00	11 795,40
	77	Produits exceptionnels	7 000,00	11 849,93
Total REEL			336 376,51	289 741,50
ORDRE	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	48 342,00	48 342,00
Total ORDRE			48 342,00	48 342,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

MOUVEME	CHAPITR	LIBELLE_CHAPITRE	Budget Total	Réalisé N	RAR
Total			**170 000,00**	**86 487,86**	**0,00**
REEL	001	Déficit d'investissement reporté	4 561,51	0,00	0,00
	16	Emprunts et dettes assimilés	28 574,00	28 567,49	0,00
	20	Immobilisations incorporelles	500,00	0,00	0,00
	21	Immobilisations corporelles	88 022,49	9 578,37	0,00
Total REEL			121 658,00	38 145,86	0,00
ORDRE	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	48 342,00	48 342,00	0,00
Total ORDRE			**48 342,00**	48 342,00	0,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

MOUVEME	CHAPITR	LIBELLE_CHAPITRE	Budget Total	Réalisé N	RAR
Total			**170 000,00**	**99 369,55**	**0,**
REEL	001	Excédent d'investissement reporté	0,00	0,00	0
	10	Dotations, fonds divers et reserves	0,00	4 561,61	0
	16	Emprunts et dettes assimilés	70 000,00	0,00	0
Total REEL			70 000,00	4 561,61	0,
ORDRE	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 000,00	94 797,94	0
Total ORDRE			100 000,00	94 797,94	0,

Résultat de l'exercice	**12 871,69**	**0,00**
Report n-1	-4 561,51	0,00
Résultat cumulé	8 310,18	8 310,18

Après avoir entendu la présentation du compte administratif, Monsieur Pierre Aubril, 1er Vice-Président, propose le vote dudit compte administratif à l'assemblée.

Monsieur Jean-Pierre Lhonneur, Président, s'étant retiré des débats, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2017 relatif au budget général de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin.

Compte de gestion 2017

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin pour l'exercice 2017, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion 2017 dressé par le comptable à l'unanimité.

Compte administratif et compte de gestion du budget annexe Marché aux bestiaux

Monsieur Aubril, 1er Vice-Président, présente le compte administratif du budget annexe du marché aux bestiaux de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin pour l'exercice 2017 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

MOUVEME	CHAPITR	LIBELLE_CHAPITRE	Budget Total	Réalisé N
Total			**42 839,83**	**39 568,00**
REEL	011	Charges à caractère général	31 610,00	31 610,00
	012	Charges de personnel et frais assimilés	3 210,00	0,00
	65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,00
	67	Charges exceptionnelles	10,00	0,00
Total REEL			34 840,00	31 610,00
ORDRE	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 999,83	7 958,00
Total ORDRE			7 999,83	7 958,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

MOUVEME	CHAPITR	LIBELLE_CHAPITRE	Budget Total	Réalisé N
Total			**42 839,83**	**29 240,**
REEL	002	Excédent de fonctionnement reporté	9 333,71	0
	70	Produits des services, domaine et ventes divers	30 296,00	26 106
	74	Subventions d'exploitation	2 000,00	1 932
	75	Autres produits de gestion courante	1 200,00	1 201
	77	Produits exceptionnels	10,12	0
Total REEL			42 839,83	29 240,

Résultat de l'exercice	**-10 327,83**
Report n-1	9 333,71
Résultat cumulé	-994,12

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

MOUVEME	CHAPITR	LIBELLE_CHAPITRE	Budget Total	Réalisé N	RAR
Total			**30 272,00**	**1 884,18**	**0,00**
REEL	20	Immobilisations incorporelles	2 000,00	0,00	0,00
	21	Immobilisations corporelles	28 272,00	1 884,18	0,00
Total REEL			30 272,00	1 884,18	0,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

MOUVEME	CHAPITR	LIBELLE_CHAPITRE	Budget Total	Réalisé N	RAR
Total			**30 272,00**	**7 968,00**	**0,0**
REEL	001	Excédent d'investissement reporté	22 272,17	0,00	0,0
Total REEL			22 272,17	0,00	0,0
ORDRE	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 999,83	7 958,00	0,0
Total ORDRE			7 999,83	7 958,00	0,0

Résultat de l'exercice	**6 073,82**	**0,00**
Report n-1	22 272,17	0,00
Résultat cumulé	28 345,99	28 345,99

Après avoir entendu la présentation du compte administratif, Monsieur Pierre Aubril, 1er Vice-Président, propose le vote dudit compte administratif à l'assemblée.

Monsieur Jean-Pierre Lhonneur, Président, s'étant retiré des débats, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2017 relatif au budget général de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin.

Compte de gestion 2017

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin pour l'exercice 2017, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion 2017 dressé par le comptable à l'unanimité.

Compte administratif et compte de gestion budget annexe ordures ménagères

Monsieur Aubril, 1er Vice-Président, présente le compte administratif du budget annexe ordures ménagères de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin pour l'exercice 2017 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

MOUVEME	CHAPITR	LIBELLE_CHAPITRE	Budget Total	Réalisé N
Total			1 686 672,94	913 702,13
REEL	011	Charges à caractère général	842 713,88	278 640,42
	012	Charges de personnel et frais assimilés	75 100,00	61 101,39
	022	Dépenses imprévues	80 000,00	0,00
	65	Autres charges de gestion courante	536 000,00	496 627,19
	67	Charges exceptionnelles	20 500,00	13 176,25
	68	Dotations aux amortissements, dépréc. & provision	2 475,00	0,00
Total REEL			1 556 788,88	849 545,25
ORDRE	023	Virement à la section d'investissement	44 884,06	0,00
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	85 000,00	64 156,88
Total ORDRE			129 884,06	64 156,88

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

MOUVEME	CHAPITR	LIBELLE_CHAPITRE	Budget Total	Réalisé N
Total			1 686 672,94	852 070,24
REEL	002	Excédent de fonctionnement reporté	839 612,99	0,00
	70	Produits des services, domaine et ventes diverses	702 000,00	699 937,06
	74	Subventions d'exploitation	2 559,95	2 385,00
	75	Autres produits de gestion courante	130 000,00	137 446,81
	77	Produits exceptionnels	12 500,00	12 301,37
Total REEL			1 686 672,94	852 070,24

Résultat de l'exercice	-61 631,89
Report n-1	839 612,99
Résultat cumulé	777 981,10

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

MOUVEME	CHAPITR	LIBELLE_CHAPITRE	Budget Total	Réalisé N	RAR
Total			290 746,12	272 970,96	10 991,58
REEL	20	Immobilisations incorporelles	2 500,00	0,00	0,00
	21	Immobilisations corporelles	288 246,12	272 970,96	10 991,58
Total REEL			290 746,12	272 970,96	10 991,58

RECETTES D'INVESTISSEMENT

MOUVEME	CHAPITR	LIBELLE_CHAPITRE	Budget Total	Réalisé N	RAR
Total			290 746,12	69 135,88	41 601,0
REEL	001	Excédent d'investissement reporté	116 862,06	0,00	0,0
	10	Dotations, fonds divers et reserves	44 000,00	4 979,00	41 601,0
Total REEL			160 862,06	4 979,00	41 601,0
ORDRE	021	Virement de la section de fonctionnement	44 884,06	0,00	0,0
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	85 000,00	64 156,88	0,0
Total ORDRE			129 884,06	64 156,88	0,0

Résultat de l'exercice	-203 835,08	30 609,42
Report n-1	116 862,06	0,00
Résultat cumulé	-86 973,02	-56 363,60

Après avoir entendu la présentation du compte administratif, Monsieur Pierre Aubril, 1er Vice-Président, propose le vote dudit compte administratif à l'assemblée.

Monsieur Jean-Pierre Lhonneur, Président, s'étant retiré des débats, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2017 relatif au budget général de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin.

Compte de Gestion 2017

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin pour l'exercice 2017, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion 2017 dressé par le comptable à l'unanimité.

Compte administratif et compte de gestion budget annexe tourisme

Monsieur Aubril, 1er Vice-Président, présente le compte administratif du budget annexe tourisme de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin pour l'exercice 2017 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

MOUVEM	CHAPITR	LIBELLE_CHAPITRE	Budget Total	Réalisé N
Total			**311 652,00**	**247 798,16**
REEL	011	Charges à caractère général	197 375,00	147 462,25
	012	Charges de personnel et frais assimilés	88 607,00	75 690,00
	65	Autres charges de gestion courante	300,00	0,01
	67	Charges exceptionnelles	3 320,00	2 898,23
	68	Dotations aux amortissements, dépréc. & provisions	6 050,00	6 046,23
Total REEL			295 652,00	232 096,72
ORDRE	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 000,00	15 701,44
Total ORDRE			16 000,00	15 701,44

Résultat de l'exercice	**2 451,97**
Report n-1	68 652,61
Résultat cumulé	71 104,58

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

MOUVEM	CHAPITR	LIBELLE_CHAPITRE	Budget Total	Réalisé N
Total			**311 652,00**	**250 250,1**
REEL	002	Excédent de fonctionnement reporté	68 652,61	0,0
	013	Atténuations de charges	21 499,39	10 536,4
	70	Produits des services, domaine et ventes diverses	89 000,00	93 300,6
	75	Autres produits de gestion courante	130 000,00	145 184,2
	77	Produits exceptionnels	1 500,00	953,4
	78	Reprises sur amortissements, dépréc. & provisions	1 000,00	275,2
Total REEL			311 652,00	250 250,1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

MOUVEM	CHAPITR	LIBELLE_CHAPITRE	Budget Total	Réalisé N	RAR
Total			**24 000,00**	**4 245,73**	**522,79**
REEL	20	Immobilisations incorporelles	5 000,00	1 344,00	0,00
	21	Immobilisations corporelles	19 000,00	2 901,73	522,79
Total REEL			24 000,00	4 245,73	522,79

Résultat de l'exercice	**12 389,71**	**-302,79**
Report n-1	7 621,65	0,00
Résultat cumulé	20 011,36	19 708,57

RECETTES D'INVESTISSEMENT

MOUVEM	CHAPITR	LIBELLE_CHAPITRE	Budget Total	Réalisé N	RAR
Total			**24 000,00**	**16 636,44**	**220,00**
REEL	001	Excédent d'investissement reporté	7 621,65	0,00	0,00
	10	Dotations, fonds divers et reserves	378,35	934,00	220,00
Total REEL			8 000,00	934,00	220,00
ORDRE	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 000,00	15 701,44	0,00
Total ORDRE			16 000,00	15 701,44	0,00

Après avoir entendu la présentation du compte administratif, Monsieur Pierre Aubril, 1er Vice-Président, propose le vote dudit compte administratif à l'assemblée.

Monsieur Jean-Pierre Lhonneur, Président, s'étant retiré des débats, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2017 relatif au budget général de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin.

Compte de Gestion 2017

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin pour l'exercice 2017, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion 2017 dressé par le comptable à l'unanimité.

Compte administratif et compte de gestion budget annexe SPANC

Monsieur Aubril, 1er Vice-Président, présente le compte administratif du budget annexe SPANC de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin pour l'exercice 2017 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

MOUVEM	CHAPITR	LIBELLE_CHAPITRE	Budget Total	Réalisé N
Total			**99 995,00**	**56 782,17**
REEL	011	Charges à caractère général	87 389,15	46 669,32
	012	Charges de personnel et frais assimilés	9 500,00	9 500,00
	022	Dépenses imprévues	945,85	0,00
	65	Autres charges de gestion courante	1 200,00	122,85
	66	Charges financières	50,00	0,00
	67	Charges exceptionnelles	700,00	280,00
Total REEL			99 785,00	56 572,17
ORDRE	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	210,00	210,00
Total ORDRE			210,00	210,00

Résultat de l'exercice	**4 412,83**
Report n-1	21 094,63
Résultat cumulé	25 507,46

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

MOUVEM	CHAPITR	LIBELLE_CHAPITRE	Budget Total	Réalisé N
Total			**99 995,00**	**61 195,00**
REEL	002	Excédent de fonctionnement reporté	21 094,63	0,00
	70	Produits des services, domaine et ventes diverses	0,00	0,00
		Vente de produits finis, prestations de services,	78 850,00	61 195,00
	77	Produits exceptionnels	50,37	0,00
Total REEL			99 995,00	61 195,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

MOUVEM CHAPITR	LIBELLE_CHAPITRE		Budget Total	Réalisé N	RAR
Total			**3 014,00**	**660,00**	**0,00**
REEL	20	Immobilisations incorporelles	1 507,00	660,00	0,00
	21	Immobilisations corporelles	1 507,00	0,00	0,00
Total REEL			3 014,00	660,00	0,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

MOUVEM CHAPITR	LIBELLE_CHAPITRE		Budget Total	Réalisé N	RA
Total			**3 014,00**	**279,00**	
REEL	001	Excédent d'investissement reporté	2 735,85	0,00	
	10	Dotations, fonds divers et reserves	68,15	69,00	
Total REEL			2 804,00	69,00	
ORDRE	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	210,00	210,00	
Total ORDRE			210,00	210,00	

Résultat de l'exercice	**-381,00**	**108,00**
Report n-1	2 735,85	0,00
Résultat cumulé	2 354,85	2 462,85

Après avoir entendu la présentation du compte administratif, Monsieur Pierre Aubril, 1er Vice-Président, propose le vote dudit compte administratif à l'assemblée.

Monsieur Jean-Pierre Lhonneur, Président, s'étant retiré des débats, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2017 relatif au budget général de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin.

Compte de Gestion 2017

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin pour l'exercice 2017, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion 2017 dressé par le comptable à l'unanimité.

Compte administratif et compte de gestion budget annexe Zones Activités

Monsieur Aubril, 1er Vice-Président, présente le compte administratif du budget annexe Zones d'activités de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin pour l'exercice 2017 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

MOUVEM CHAPITR	LIBELLE_CHAPITRE		Budget Total	Réalisé N
Total			**2 208 879,48**	**1 776 590,21**
REEL	011	Charges à caractère général	680 000,00	638 446,27
	65	Autres charges de gestion courante	5,00	1,71
	66	Charges financières	3 854,00	3 679,75
Total REEL			683 859,00	642 127,73
ORDRE	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 521 166,48	1 129 772,48
	043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	3 854,00	3 690,00
Total ORDRE			1 525 020,48	1 133 462,48

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

MOUVEM CHAPITR	LIBELLE_CHAPITRE		Budget Total	Réalisé N
Total			**2 208 879,48**	**1 774 339,23**
REEL	002	Excédent de fonctionnement reporté	0,00	0,00
	70	Produits des services, domaine et ventes diverses	400 000,00	234 021,00
	74	Dotations, subventions et participations	225 410,00	0,00
	75	Autres produits de gestion courante	5,00	0,00
Total REEL			625 415,00	234 021,00
ORDRE	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 579 610,48	1 536 628,23
	043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	3 854,00	3 690,00
Total ORDRE			1 583 464,48	1 540 318,23

Résultat de l'exercice	**-1 250,98**
Report n-1	0,00
Résultat cumulé	-1 250,98

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

MOUVEM CHAPITR	LIBELLE_CHAPITRE		Budget Total	Réalisé N	RAR
Total			**2 146 711,19**	**1 536 628,23**	**0,00**
REEL	001	Déficit d'investissement reporté	567 100,71	0,00	0,00
Total REEL			567 100,71	0,00	0,00
ORDRE	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 579 610,48	1 536 628,23	0,00
Total ORDRE			1 579 610,48	1 536 628,23	0,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

MOUVEM CHAPITR	LIBELLE_CHAPITRE		Budget Total	Réalisé N	RAR
Total			**2 146 711,19**	**1 129 772,48**	**0,**
REEL	16	Emprunts et dettes assimilés	625 544,71	0,00	0,
Total REEL			625 544,71	0,00	0,
ORDRE	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 521 166,48	1 129 772,48	0,
Total ORDRE			1 521 166,48	1 129 772,48	0,

Résultat de l'exercice	**-406 856,75**	**0,00**
Report n-1	-567 100,71	0,00
Résultat cumulé	-973 956,46	-973 956,46

Après avoir entendu la présentation du compte administratif, Monsieur Pierre Aubril, 1er Vice-Président, propose le vote dudit compte administratif à l'assemblée.

Monsieur Jean-Pierre Lhonneur, Président, s'étant retiré des débats, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2017 relatif au budget général de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin.

Compte de Gestion 2017

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin pour l'exercice 2017, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion 2017 dressé par le comptable à l'unanimité.

Réflexion à mener sur le marché aux bestiaux : les dépenses de fonctionnement, notamment l'entretien du marché. Ne peut-on pas organiser le marché aux veaux le même jour que le marché aux bovins ?

- Affectation et reprise des résultats 2017 du budget général et des budgets annexes Port de Plaisance, Marchés aux bestiaux, Redevance Ordures ménagère, Tourisme, SPANC et Zones d'activité de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin

Monsieur le Président expose aux membres du conseil communautaire les résultats du budget principal et des 6 budgets annexes et propose les reprises de résultats exposées ci-après.

BUDGET GENERAL CC BAIE DU COTENTIN	
RESULTAT 2017	
Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	1.343.396,91
Résultat antérieur reporté	2.973.080,44
Résultat à affecter	4.316.477,35
Résultat d'investissement	
Solde d'exécution de la section d'investissement	-344.817,61
Résultat antérieur reporté	- 1.115.940,25
Déficit de clôture	- 1.460.757,86
Solde des restes à réaliser d'investissement	116.113,09
Déficit cumulé	- 1.344.644,77
REPRISE	
Excédent reporté en fonctionnement au R 002	**2.971.832,58**
Déficit reporté en investissement au D 001	**- 1.460.757,86**
Au 1068	**1.344.644,77**

Budget annexe PORT DE PLAISANCE	
RESULTAT 2017	
Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	-290,49
Résultat antérieur reporté	47.176,51
Résultat à affecter	46.886,02
Résultat d'investissement	
Solde d'exécution de la section d'investissement	12.871,69
Résultat antérieur reporté	-4.561,51
Solde des restes à réaliser d'investissement	0
Excédent cumulé	8.310,18
REPRISE	
Excédent reporté en fonctionnement au R 002	46.886,02
Excédent reporté en investissement au R 001	8.310,18

Budget annexe MARCHES AUX BESTIAUX	
RESULTAT 2017	
Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	-10.327,83
Résultat antérieur reporté	9.333,71
Résultat à affecter	-994,12
Résultat d'investissement	
Solde d'exécution de la section d'investissement	6.073,82
Résultat antérieur reporté	22.272,17

Solde des restes à réaliser d'investissement	0
Excédent cumulé d'investissement	28.345,99
AFFECTATION ET REPRISE	
Déficit reporté en fonctionnement au D 002	-994,12
Excédent reporté en investissement au R 001	28.345,99

Budget annexe ORDURES MENAGERES	
RESULTAT 2017	
Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	-61.631,89
Résultat antérieur reporté	839.612,99
Résultat à affecter	777.981,10
Résultat d'investissement	
Solde d'exécution de la section d'investissement	-203.835,08
Résultat antérieur reporté	116.862,06
Solde des restes à réaliser d'investissement	30.609,42
Déficit cumulé d'investissement	-56.363,60
REPRISE	
Excédent reporté en fonctionnement au R 002	721.617,50
Déficit reporté en investissement au D 001	-86.973,02
Au 1068	56.363,60

Budget annexe TOURISME	
RESULTAT 2017	
Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	2.451,97
Résultat antérieur reporté	68.652,61
Résultat à affecter	71.104,58
Résultat d'investissement	
Solde d'exécution de la section d'investissement	12.389,71
Résultat antérieur reporté	7.621,65
Solde des restes à réaliser d'investissement	-302,79
Excédent cumulé d'investissement	19.708,57
REPRISE	
Excédent reporté en fonctionnement au R 002	71.104,58
Excédent reporté en investissement au R 001	20.011,36

Budget annexe du SPANC	
RESULTAT 2017	
Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	4.412,83
Résultat antérieur reporté	21.094,63
Résultat à affecter	25.507,46
Résultat d'investissement	
Solde d'exécution de la section d'investissement	-381,00
Résultat antérieur reporté	2.735,85
Solde des restes à réaliser d'investissement	108,00
Excédent cumulé d'investissement	2.462,85
REPRISE	
Excédent reporté en fonctionnement au R 002	25.507,46
Excédent reporté en investissement au R 001	2.354,85

Budget annexe des ZONES d'ACTIVITE	
RESULTAT 2017	
Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	-1.250,98
Résultat antérieur reporté	0
Résultat à affecter	-1.250,98
Résultat d'investissement	
Solde d'exécution de la section d'investissement	-406.855,75
Résultat antérieur reporté	- 567.100,71
Déficit cumulé d'investissement	- 973.956,46
REPRISE	
Déficit reporté en fonctionnement au D 002	-1.250,98
Déficit reporté en investissement au D 001	- 973.956,46

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les affectations et reprises de résultats telles qu'exposées ci-dessus relatif au budget général ainsi qu'aux budgets annexes de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin.

- Débat d'orientations budgétaires 2018

CONTEXTE REGLEMENTAIRE 2018

➢ Contexte général : Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques (PLPFP)

❖ Ce Projet a pour ambition de faire passer le déficit public de la France sous la barre symbolique des 3 %.

❖ Après la réduction drastique des dotations de l'Etat sur la période 2014-2017 (-11.5 Md€), un nouvel effort de 13 md€ (2.6 Md€/an) est demandé au bloc communal (communes et EPCI), soit 26% de l'effort global demandé sur 50 Md€. L'effort demandé aux collectivités se traduit par un double objectif :
   - La limitation de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à + 1.2%/an inflation comprise (des modulations étant autorisées au regard de l'évolution démographique, de la richesse de la population et des efforts de gestion déjà réalisés).
   - La réduction du besoin de financement (emprunts contractés – remboursements de dette) de 2.6 Md€/an pour arriver à un désendettement total de 13 Md€.

❖ Il n'est pas programmé de baisse de la DGF en 2018 mais l'instauration d'un Pacte de confiance entre l'Etat et 340 collectivités. Ne sont concernés par ce disposition de contractualisation que la Métropole de Lyon, les régions, les départements, et les communes et EPCI à fiscalité propre dont le budget principal présente un niveau de dépenses réelles de fonctionnement supérieur à 60 M€ en 2016.
   Ces contrats devraient être signés au plus tard avant le 30 juin 2018 pour la période 2018-2020 et détermineront sur le périmètre du budget principal :
   - Un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ;
   - Un objectif d'amélioration du besoin de financement ;
   - Une trajectoire d'amélioration de la capacité de désendettement.

❖ Le Projet de Loi de Programmation des Finances Publics (PLPFP) 2018-2022 définit un plafond national de référence pour la capacité de désendettement à respecter par type de collectivité, à savoir :
   - 9 ans pour les régions ;
   - 10 ans pour les départements et la Métropole de Lyon ;
   - 12 ans pour les communes et les EPCI à fiscalité propre.

➢ Contexte général : Loi de Finances 2018 (LOI n° 2017-1837 du 30 décembre 2017)

- Diminution de la DGF des régions en contrepartie d'une fraction des recettes nationales de TVA. Les communes et départements voient quant à eux leurs DGF augmentés en raison de la hausse des dotations de péréquation :
  - + 90 M€ pour la DSR ;
  - + 110 M€ pour la DSU ;
  - Maintien de la DNP ;
  - + 5 M€ pour les départements.

- La bonification de la DGF dont peut faire l'objet une communauté de communes à Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) nécessite l'exercice de 8 compétences parmi les 12 compétences obligatoires et optionnelles.

Rappel -À partir du 1er janvier 2018 : 8 compétences parmi 12
Actions de développement économique ; création, aménagement, entretien et gestion de ZA; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme
aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; ***En sus :*** **PLU, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale**
Création ou aménagement et entretien de **voirie** d'intérêt communautaire
Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'IC, en faveur du logement des personnes défavorisées
Politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le **contrat de ville**
Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
Développement, aménagement sportif de l'espace communautaire : construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'IC
Assainissement collectif **et** assainissement non collectif (dont la gestion des eaux pluviales)
Aménagement, entretien et gestion des **aires d'accueil des gens du voyage ;**
Création et gestion de **maisons de services** au public et définition des obligations de service au public
Eau
GEMAPI

- Concernant le dégrèvement de la taxe d'habitation, une mesure est instaurée afin de permettre à environ 80% des foyers d'être dispensés du paiement de la taxe d'habitation au titre de leur résidence principale d'ici 2020. L'objectif sera atteint de manière progressive sur 3 ans.

- La loi de Finances 2018 prévoit l'exonération de la CFE minimum des redevables réalisant un montant de chiffre d'affaires ou de recettes inférieur ou égal à 5 000€, avec une compensation par l'Etat de la perte de recettes induite pour les communes et les EPCI. Cette mesure entrera en vigueur à compter de 2019.

- Prolongation jusqu'au 1er janvier 2019 du dispositif d'encouragement financier à la création de communes nouvelles.

- La loi de finances pour 2018 propose une automatisation de la gestion du FCTVA. A compter du 1er janvier 2019, les attributions du FCTVA sont déterminées dans le cadre d'une procédure de traitement automatisé des données budgétaires et comptables.

- Instauration de la journée de carence. Les agents publics en congé de maladie ne bénéficient du maintien de leur traitement ou de leur rémunération qu'à compter du 2e jour de ce congé.

- La Loi de Finances 2018 prévoit le remplacement de la Contribution Exceptionnelle de Solidarité par une indemnité compensatrice pour les agents. Cette dernière a pour objectif de compenser les effets, pour les agents publics, de la hausse de 1.7 point de la CSG au 1er janvier 2018. Seuls les fonctionnaires à temps complet et ceux à temps non complet effectuant plus de 28 heures hebdomadaires sont concernés par cette indemnité compensatrice. La perte constatée pour les collectivités sera compensée par une baisse du taux de cotisation patronale d'assurance maladie.

- Report d'un an des dispositions de l'accord « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » (PPCR), soit au 1er janvier 2019.

➢ Contexte général : Loi de Finances Rectificative 2017 (LOI n°2017-1775 du 28 décembre 2017)

- GEMAPI : Création d'une nouvelle compétence obligatoire pour les EPCI à compter du 1er janvier 2018. Cette compétence responsabilise les EPCI en matière d'aménagement des bassins, des canaux, cours d'eau, lacs et plans d'eau, ainsi que sur la gestion des digues et la protection des écosystèmes aquatiques et des zones humides. Dans ce cadre, une taxe GEMAPI peut être instaurée. La CCBDC renonce à mettre un place ce mode de financement pour l'année 2018.

- Dans le cadre de l'assouplissement des rythmes scolaires, les communes pourront continuer à bénéficier du fonds de soutien au développement des activités périscolaires dès lors que les enseignements publics et privés sous contrat sont répartis sur 9 demi-journées par semaine ou 8 demi-journées par semaine comprenant 5 matinées.

CONSTATS DE L'EXERCICE 2017

➢ Situation de l'Etat de la dette

Communauté de Communes de la Baie du Cotentin
Dette au 01/01/2018

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/2018					
	Emprunt	Capital Nominal	Capital restant dû au 01/01/2018	Fin	Annuité de l'exercice 2018	
					Capital	Charges d'intérêt (15)
1641 Emprunts en euros (total)		**16 322 160,00**	**11 389 060,91**		***782 869,20***	***455 918,81***
00131444711	Multi-investissements CDC Carentan	1 900 000,00	1 159 526,19	2027	*93 980,24*	*50 720,04*
8300948	Divers *(Acquisition maison médicale réaffecté)*	350 000,00	256 143,64	2027	*23 012,00*	*8 987,12*
	Non ventilés				***116 992,24***	***59 707,16***
00131445085	Construction Aquadick 1	485 000,00	352 308,46	2032	*16 841,09*	*15 606,95*
20800228	Construction Aquadick 2	4 000 000,00	3 115 366,36	2034	*130 017,33*	*131 882,91*
8246973	Construction Aquadick 3 - solde	240 000,00	130 428,04	2022	*24 299,92*	*4 248,36*
	aquadick				***171 158,34***	***151 738,22***
MON224953EUR / 283069	Charcuterie de la Trappe	915 000,00	155 205,36	2019	*76 082,15*	*4 847,87*
00159813757	Extension charcuterie	360 000,00	123 083,67	2020	*43 302,98*	*4 011,42*
	charcuterie de la trappe				***119 385,13***	***8 859,29***
10000039207	Nouvel atelier ZA Picauville	488 000,00	419 035,67	2033	*19 044,50*	*16 642,94*
1019533	Logement angoville	120 140,00	77 822,88	2032	*4 048,08*	*2 684,89*
2085105 BP	Gendarmerie Carentan	2 380 000,00	1 853 643,00	2034	*77 360,31*	*78 470,33*
00303393 Convention du 25/06/2009	Gendarmerie Ste Mère	1 515 000,00	1 281 373,44	2039	*34 946,43*	*58 995,82*
MON236443EUR / 283070	Ateliers de location 2005	265 000,00	32 662,72	2018	*26 023,76*	*748,82*
MON249626EUR / MON283071	Extenstion atelier OREFI	134 000,00	42 368,68	2021	*9 835,89*	*2 101,49*
	Ateliers 2005 - STE MERE				***35 859,65***	***2 850,31***
MPH255138EUR / MPH283072	Ateliers de location 2007 - SME	485 000,00	223 764,63	2022	*59 069,36*	*10 360,30*
00131444711	Construction atelier-relais	470 000,00	286 830,14	2027	*23 247,74*	*12 546,54*
10000056123	PSLA	750 000,00	580 689,05	2028	*48 673,07*	*18 001,85*
4224352	PSLA	520 000,00	411 810,18	2028	*33 303,55*	*13 380,17*
	PSLA				***81 976,62***	***31 382,02***
2085105	Déploiement fibre optique - subvention équipement à Manche Numérique	912 020,00	857 298,80	2041	*36 480,80*	*21 680,99*
	Aménagement ALSH Carentan	33 000,00	29 700,00	2026	*3 300,00*	*0,00*
Total Budget Général	**Total Budget Général**	**16 322 160,00**	**11 389 060,91**		***782 869,20***	***455 918,81***
2085105	Aire de carénage	120 000,00	93 461,05	2034	*3 900,50*	*3 956,50*
8298507	Reconstruction porte écluse 2012	120 000,00	85 874,90	2027	*7 961,42*	*3 009,70*
	Port - plaisance	**240 000,00**	**179 335,95**		***11 861,92***	***6 966,20***
00031193504	Extension du bar du port	120 000,00	11 914,90	2018	*11 914,90*	*480,17*
00131444711	Aménagement intérieur du bar	50 000,00	30 513,61	2027	*2 473,20*	*1 334,72*
	Bar du port	**170 000,00**	**42 428,51**		***14 388,10***	***1 814,89***
Total budget Port	**Total budget Port**	**410 000,00**	**221 764,46**		***26 250,02***	***8 781,09***
Total Budget Général	**TOTAL GENERAL CCBDC**	**16 732 160,00**	**11 610 825,37**		***809 119,22***	***464 699,90***

➢ Situation de l'Etat du personnel

FILIERE	EMPLOIS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP					
			AGENTS TITULAIRES		AGENTS NON TITULAIRES		TOTAL	
	CA 2016	CA 2017	CA 2016	CA 2017	CA 2016	CA 2017	CA 2016	CA 2017
ADMINISTRATIVE	**26**	**21,47**	**15,57**	**14,57**	**6,87**	**5,77**	**22,44**	**20,34**
catégorie A	5	6,17	1,17	2,17	3	3	**4,17**	**5,17**
catégorie B	7	3,9	3	3	2,9	0,9	**5,9**	**3,9**
catégorie C	14	11,4	11,4	9,4	0,97	1,87	**12,37**	**11,27**
TECHNIQUE	**48**	**35,3**	**27,46**	**27,25**	**3,52**	**2,22**	**30,98**	**29,47**
catégorie A	1	1	1	1			**1**	**1**
catégorie B	2	2	1	2			**1**	**2**
catégorie C	45	32,3	25,46	24,25	3,52	2,22	**28,98**	**26,47**
SOCIALE	**5**	**3,86**	**2**	**2**	**2,72**	**1,86**	**4,72**	**3,86**
catégorie B	4	3	2	2	1,86	1	**3,86**	**3**
catégorie C	1	0,86			0,86	0,86	**0,86**	**0,86**
MEDICO-SOCIAL	**5**	**4,29**	**4**	**4**	**0,29**	**0,29**	**4,29**	**4,29**
catégorie A								
catégorie B	1	0,29			0,29	0,29	**0,29**	**0,29**
catégorie C	4	4	4	4			**4**	**4**
ANIMATION	**19**	**16,7**	**10,36**	**10,35**	**3,19**	**3**	**13,55**	**13,35**
catégorie B	1	1			1	1	**1**	**1**
catégorie C	18	15,7	10,36	10,35	2,19	2	**12,55**	**12,35**
SPORTIVE	**8**	**9**	**5**	**5**	**2**	**4**	**7**	**9**
catégorie B	7	7	5	5	2	2	**7**	**7**
catégorie C	1	2				2		**2**
CULTURELLE	**10**	**3,32**	**0,4**	**0,4**	**3,75**	**2,92**	**4,15**	**3,32**
catégorie B	10	3,32	0,4	0,4	3,75	2,92	**4,15**	**3,32**
TOTAL GENERAL	**121**	**93,94**	**64,79**	**63,57**	**22,34**	**20,06**	**87,13**	**83,63**
VARIATION 2016/2017	***-22,36%***		***-1,88%***		***-10,21%***		***-4,02%***	

La répartition des emplois par filière et par catégorie est le reflet des multiples métiers exercés au sein de la communauté de communes. La filière technique reste pour l'exercice 2017 la filière qui concentre le plus d'agents, à savoir 35.2% des effectifs. L'évolution du nombre d'emplois se traduit par une diminution totale de -4.02% par rapport à l'exercice 2016.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Variation 2016/2015	Variation 2017/2016
Charges générales	117 225	130 404	127 344	11%	-2%
Rémunérations	3 460 288	3 582 321	3 761 034	4%	5%
Mises à disposition	579 044	560 858	511 554	-3%	-9%
TOTAUX	4 156 558	4 273 583	4 399 931	3%	3%

Les charges de personnels augmentent de 3% par rapport à l'exercice 2016 suite à la mise en place de différentes mesures règlementaires.

➢ Résultat de l'exercice 2017

EXERCICE 2017	Budget 2017	Réalisé 2017	Taux 2017
Dépenses réelles de fonctionnement	**12 486 597.24**	**11 411 245.36**	**91.4 %**
Recettes réelles de fonctionnement	**13 176 026.00**	**13 600 232.34**	**103.2 %**
Dépenses réelles d'investissement + RAR	**5 249 073.29**	**3 282 733.43**	**62.5 %**
Recettes réelles d'investissement +RAR	**2 702 504.34**	**2 208 438.84**	**81.7 %**

Le taux d'exécution faible en investissement provient d'une inscription de crédits importante relative à des opérations envisagées mais non encore réalisées.

FONCTIONNEMENT	2017	2016	17/16
Dépenses de gestion	**10 512 421.40**	**10 377 271.12**	**+ 1.3 %**
Charges de gestion (011)	1 965 048.42	1 815 835.01	+ 8.2 %
Frais de personnel net (012-6419)	4 214 609.33	4 092 788.61	+ 2.9 %
Attribution de compensation versée	2 938 672.00	2 942 025.00	- 0.1 %
Autres charges de gestion (65)	1 394 091.65	1 526 622.50	- 8.7 %

Les frais de personnel augmentent suite aux évolutions règlementaires de 2017. La Communauté de communes de la Baie du Cotentin profite encore des remboursements sur les contrats aidés.

Les autres charges de gestion (chapitre 65) diminuent de 8.7% et vient résorber l'augmentation des charges à caractère général.

FONCTIONNEMENT	2017	2016	17/16
Recettes de gestion	**13 429 562.19**	**13 389 482.46**	**+ 0.3 %**
Atténuations de charges (013)	185 321.90	180 794.34	+ 2.5 %
Produits des services, domaine… (70)	1 861 191.33	1 764 259.23	+ 5.5 %
Impôts et taxes (73)	8 420 598.56	8 305 049.70	+ 1.4 %
Dotations, subventions et participations (74)	2 354 325.00	2 530 936.45	- 6.9 %
Autres produits de gestion courante (75)	608 125.40	608 442.74	- 0.05 %

Les recettes de gestion de l'exercice 2017 présentent une légère augmentation par rapport à l'exercice 2016. La contribution au redressement des finances publiques se poursuit avec une diminution de 20 k€ au titre de la dotation de compensation et de 134 k€ au titre de la dotation forfaitaire.

- Evolution des ratios de fonctionnement

Ratios de fonctionnement	2017	2016
Frais de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	38.6 %	37 %
Reversements de fiscalités/Dépenses réelles de fonct.	28 %	28 %
Dép. de fonct. + rbrst dette / Recettes réelles de fonct.	89 %	90 %
Dotations de fonct. / Recettes réelles de fonctionnement	17 %	19 %
Impositions directes / Recettes réelles de fonctionnement	62 %	62 %

- Evolution des équilibres financiers

	2017	2016	17/16
EPARGNE DE GESTION	2 669 125.18	2 507 596.36	+ 6.4 %
Intérêt de la dette (-)	481 605.90	500 034.04	- 3.7 %
EPARGNE BRUTE	**2 187 519.28**	**2 007 562.32**	+ 9 %
Remboursement en capital (-)	757 000.00	681 662.18	+ 11 %
EPARGNE NETTE ou DISPONIBLE	**1 430 519.28**	**1 325 900.14**	+ 7.9 %

L'exercice 2017 voit une augmentation de 7.9% de l'épargne nette, dans la continuité des chiffres de bonne gestion présenté précédemment.

Les frais financiers diminuent, cependant, le remboursement en capital augmente du fait de l'évolution des emprunts en cours et de la non souscription à des emprunts nouveaux.

- Evolution des équilibres financiers –ratios - section investissement

	2017	2016	17/16
Dépenses d'équipement	**1 630 352.86**	**2 378 263.41**	**- 31.45%**
Equipement (cptes 21-23)	1 506 729.55	1 330 391.34	+ 13.25%
Autres dépenses	123 623.31	1 047 872.07	- 88.20%
Recettes réelles d'investissement	**1 221 732.79**	**1 756 971.60**	**- 30.46%**
Dotations et Subventions	259 939.00	608 590.67	- 57.29%
Autres recettes hors emprunts (cptes 10,...)	961 793.79	1 148 380.93	- 16.25%
BESOIN DE FINANCEMENT	**- 408 620.07**	**- 621 291.81**	**- 34.23%**
Emprunt	**0.00**	**945 020.00**	**- 100.00%**
Epargne disponible	**1 430 519.28**	**1 325 900.14**	**7.89%**
Fonds de roulement final (de l'exercice)	**1 021 899.21**	**1 649 628.33**	**- 38.05%**

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Comme chaque année, à l'occasion de la séance précédant l'adoption du budget primitif, les orientations budgétaires sont présentées au Conseil Communautaire. Les orientations présentées ci-après résultent d'une démarche d'ingénierie financière pluriannuelle qui appréhende l'impact budgétaire des actions de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin sur les prochaines années. Pour 2018, il en ressort :

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Code	Libellé	Budget 2017	Réalisé 2017	Budget 2018 + RAR	Variation BP/BP	Variation CA/BP
16	Emprunts et dettes assimilés	760 564,00	759 422,61	979 327,44	28,76%	28,96%
20	Immobilisations incorporelles	539 778,73	119 412,81	916 289,00	69,75%	667,33%
21	Immobilisations corporelles	2 157 067,69	946 967,43	2 537 674,59	17,64%	167,98%
23	Immobilisations en cours	1 537 362,87	559 762,12	7 259 634,41	372,21%	1196,91%
26	Participat. Et créances rattachées	44 800,00	22 365,00	22 365,00	-50,08%	0,00%
204	Subventions d'équipement versées	4 300,00	4 210,50	30 600,00	611,63%	626,75%
020	Dépenses imprévues	205 200,00	0,00	250 000,00	21,83%	
sous-total dépenses réelles		**5 249 073,29**	**2 412 140,47**	**11 995 890,44**	**128,53%**	**397,31%**
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	104 686,00	67 032,00	73 232,00	-30,05%	9,25%
041	Opérations patrimoniales	161 000,00	160 382,35	223 850,00	39,04%	39,57%
sous-total dépenses d'ordre		**265 686,00**	**227 414,35**	**297 082,00**	**11,82%**	**30,63%**
001	Déficit d'investissement reporté	1 115 940,25	0,00	1 460 757,86	30,90%	
	Total :	**6 630 699,54**	**2 639 554,82**	**13 753 730,30**	**107,43%**	**421,06%**
	Restes à réaliser		870 592,96			

- **Au chapitre 16 *« Emprunts et dettes assimilés »* :**

  - Une augmentation de 28%, par rapport au budget primitif 2017, afin de pouvoir procéder au remboursement du capital des emprunts.

- **Au chapitre 20 *« Immobilisations incorporelles »* :**

  - Une augmentation de 69% est prévue pour le financement de plusieurs frais d'étude et d'insertion liés aux différents projets d'investissement en cours.

- **Au chapitre 21 *« Immobilisations corporelles »* :**

  - Une inscription de crédits afin de pouvoir procéder à diverses installations générales et agencement.

- **Au chapitre 23 *« Immobilisation en cours »* :**

  - Plusieurs inscriptions budgétaires sont prévues afin de pouvoir réaliser l'ensemble des projets d'investissement suivants :

Investissements inscrits au débat sur les orientations budgétaires 2018

Nature de l'opération	Détail de l'opéra	Montant estimé (en €)	Recettes attendues ou estimées (en €)	Solde Net CCBDC	Commentaires
Abattoir	*Travaux*	*5 781 240*			
	Maitrise d'Œuvre	*446 837*			
	Divers	*144 000*			
Sous -total		6 372 077	3 164 875	3 207 201	Emprunt à contracter
Port à sec		88 110	14 454	73 656	Dépense nouvelle (sujétions techniques imprévues)
Base de Char à voile Utah		98 040	16 082	81 958	Subvention conseil départemental attendue/Contrat territoire
Travaux siège CCBDC		474 000	217 755	256 245	Bâtiment prinicpal 342 000 € / Réhabilitation Annexe 132 000 € FCTVA + DETR+ CEE
PLUI + modifications docs urbanisme		333 798	66 656	267 142	
SIL - Signalisation information Locale		50 000	8 200	41 800	Matériel+ animation- Subvention Leader attendue
Affaires scolaires		730 082	272 763	457 319	investissements divers : travaux, équipements de cuisines, mobilier
Cantine SIRP les 3 chênes		*720 082*	*271 122*	*448 960*	*Construction / DETR + Subvention conseil départemental attendue/Contrat territoire*
Cantine de Baupte		*10 000*	*1 640*	*8 360*	*Aménagement pour passage en cuisine traditionnelle*
Cheminement littoral		11 450	8 588	2 863	1ère tranche travaux- Subvention CD50
Aquadick		71 500	11 729	59 771	Remplacement portes, bac de rétention, tapis de course, tapis antiglisse, mini structure gonflable
Maison des Jeunes		20 000	3 281	16 719	Réfection toiture, plafond
Gymnase Gambetta - carentan		355 875	85 000	270 875	DETR + Conseil régional (à déterminer)
Gymnase Ste Mère		228 350	35 000	193 350	DETR + Conseil régional (à déterminer)
Voirie	A déterminer	720 000	118 109	601 891	d
Embarcadère Liesville s/Douve		15 000	2 461	12 539	Aménagement de l'embarcadère existant
Parking embarcadère de la Taute		40 000	6 560	33 440	Enrobé sur parking embarcadère de la Taute
Equipements informatiques/bureautiques		25 000	4 101	20 899	pour plusieurs services : ordinateurs en renouvellement - logiciels - copieur
Fourrière animale		15 000	2 461	12 539	Isolation thermique, réfection sol, parc extérieur fourrière
TOTAL A FINANCER EN 2018 (Budget général)		9 648 282	4 038 074	5 610 208	

Environnement (OM)		70 800	11 614	59 186	Logiciel INCOM, aménagement point de regroupement, bacs 660 litres, achat de bungalows
Tourisme		36 011	5 907	30 104	Matériel de bureau et informatique, Relais information service, Mobilier
Port de plaisance		122 000	20 013	101 987	Remplacement automatisme-hydraulique
TOTAL A FINANCER EN 2018 -Budgets annexes		228 811	37 534	191 277	

PROJETS DEVELOPPEMENT ZONES D'ACTIVITES (Budget annexe)		Montant estimé (en euros)	Recettes attendues ou estimées (en €)	Solde Net CCBDC	Commentaires
Zones d'activités	*ZA du Foirail*	30 000			Levé topo+ desserte électrique
	ZA Pommenauque	412 200			Acquisitions foncières + MOE
	ZA du Mesnil				chiffrage en cours
	ZA de Ste Mère Eglise	455 500			Travaux d'aménagment 420.000 - MOE 30.500 ventes de parcelles envisagées
	Signalétique ZA				
	Total HT	**897 700**			

- **Au chapitre 26 *« Participation et créances rattachées »*** :

- Une diminution de 50%, par rapport au budget N-1, qui se justifie par la libération de la seconde moitié du capital de la SPL, initialement prévue au cours de l'exercice 2017, sur l'exercice 2018. La capitalisation permettra à la CCBDC d'obtenir un total de 630 actions pour une valeur de 71 euros chacune.

- **Au chapitre 204 « *Subventions d'équipement versées* » :**

- Une augmentation de 26.3k€ afin de pouvoir financer diverses subventions d'investissement, à savoir notamment au profit de :

  - SARL « Balades en mer au départ du port de Carentan » ;

- L'Office du Tourisme de Bayeux Bessin dans le cadre de la convention Véloroute Plages du Débarquement / Mont Saint Michel ;
- L'Offices de Tourisme de Bayeux dans le cadre de la convention D-DAY Festival Normandy 2018 ;

➢ **Au chapitre 020 « *Dépenses imprévues* »** :

- Une augmentation de 20% par rapport au budget N-1 qui s'explique notamment par le montant des travaux prévus au cours de l'exercice 2018. Il est précisé que le montant prévu à ce chapitre respecte la limitation de 7.5% du montant total des dépenses réelles de la section.

RECETTES

Code	Libellé	Budget 2017	Réalisé 2017	Budget 2018 + RAR	Variation BP/BP	Variation CA/BP
10	Dotations, fonds divers et reserves (dt 1068)	1 404 457,09	940 769,09	2 141 542,17	52%	128%
13	Subventions d'investissement reçues	975 877,25	280 963,70	4 615 379,15	373%	1543%
16	Emprunts et dettes assimilés	2 170,00	0,00	3 656 201,00	168389%	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0%	0%
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0%	0%
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0%	0%
024	Produits des cessions d'immobilisations	320 000,00	0,00	225 000,00	-30%	0%
sous-total recettes réelles		**2 702 504,34**	**1 221 732,79**	**10 638 122,32**	**294%**	**771%**
021	Virement de la section de fonctionnement	3 014 100,00	0,00	2 162 878,80	-28%	
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	753 095,20	912 622,07	728 879,18	-3%	-20%
041	Opérations patrimoniales	161 000,00	160 382,35	223 850,00	39%	40%
sous-total recettes d'ordre		**3 928 195,20**	**1 073 004,42**	**3 115 607,98**	**-21%**	**190%**
	Total :	**6 630 699,54**	**2 294 737,21**	**13 753 730,30**	**107%**	**499%**
	Restes à réaliser		986 706,05			

➢ **Au chapitre 10 « *Dotations, fonds divers et réserves* » :**

- Une diminution liée aux recettes de FCTVA est attendue à hauteur de 18.87%.

➢ **Au chapitre 13 « *Subventions d'investissement reçues* » :**

- Plusieurs subventions d'investissement seront sollicitées pour financer les opérations projetées en 2018. Il convient notamment de citer le soutien financier du syndicat mixte du cotentin à hauteur de 1 200 k€ pour le projet d'abattoir.

➢ **Au chapitre 16 « *Emprunts et dettes assimilés* » :**

- La souscription d'un emprunt pour un montant de 3 656 k€ afin de pouvoir financer le projet de construction d'un abattoir.

➢ **Au chapitre 024 « *Produits des cessions d'immobilisations* » :**

- Diverses cessions sont prévues pour un montant total de 225 k€.

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Le budget de fonctionnement 2018 s'inscrira dans une ligne prudentielle qui tient compte du contexte contraint des collectivités. Les principales évolutions se présentent comme suit :

Code	Libellé	Budget 2017	Réalisé 2017	Budget 2018	Variation BP/BP	Variation CA/BP
011	Charges à caractère général	2 199 071,46	1 965 048,42	2 337 813,62	6%	19%
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 400 000,00	4 399 931,23	4 812 955,00	9%	9%
014	Atténuations de produits	3 186 969,00	3 171 969,15	3 183 578,00	0%	0%
65	Autres charges de gestion courante	1 477 150,00	1 394 091,65	750 361,00	-49%	-46%
66	Charges financières	479 006,78	478 664,69	503 033,98	5%	5%
67	Charges exceptionnelles	9 400,00	1 473,51	11 100,00	18%	653%
022	Dépenses imprévues	735 000,00	0,00	945 000,00	29%	
sous-total dépenses réelles		**12 486 597,24**	**11 411 178,65**	**12 543 841,60**	**0%**	**10%**
023	Virement à la section d'investissement	3 014 100,00	0,00	2 162 878,80	-28%	
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	753 095,20	912 622,07	728 879,18	-3%	-20%
sous-total dépenses d'ordre		**3 767 195,20**	**912 622,07**	**2 891 757,98**	**-23%**	**217%**
	Total :	**16 253 792,44**	**12 323 800,72**	**15 435 599,58**	**-5%**	**25%**

➢ **Au chapitre 011 « *Charges à caractère général* » :**

- Une augmentation de 6% notamment liée aux charges de fluide (*eau, edf,...*), à l'entretien des bâtiments et à la souscription d'une assurance dommage ouvrage dans le cadre du projet de construction de l'abattoir.

➢ **Au chapitre 012 « *Charges de personnels* » :**

- Plusieurs projets de création de postes, à savoir :

  - Un ingénieur (Environnement) à compter du mois de juillet 2018 ;
  - Un coordinateur des écoles de musique à temps non complet ;
  - Deux postes à temps non complet dans le cadre du renforcement du secteur jeunesse suite au nouveau dispositif d'animation dit « hors les murs » ;
  - Un agent d'accueil à la MSAP ;
  - Un chargé de mission tourisme.

- Fin de l'aide financière de 3 contrats aidés (OM et SPANC) générant ainsi une charge supplémentaire pour un montant de 35 000 €.

- Des décisions gouvernementales impactant les rémunérations des agents et induisant une hausse des charges de personnel notamment suite à l'augmentation de la CSG.

➢ **Au chapitre 65 « *Autres charges de gestion courante* » :**

- Une diminution de 49% suite à la baisse des contributions prévues au compte 65548. Cette diminution s'explique notamment par la prise en charge de la contribution au Syndicat Mixte du Point Fort par le budget annexe des ordures ménagères à compter de l'exercice 2018.

➢ **Au chapitre 66 « *Charges financières* » :**

- Une augmentation de 5% est prévue afin de couvrir le remboursement des intérêts d'emprunt.

➢ **Au chapitre 67 « *Charges exceptionnelles* » :**

- Une augmentation de 18% prévue à titre prudentielle afin de pouvoir couvrir le paiement d'intérêts moratoires ainsi que de procéder à l'annulation de plusieurs titres sur exercices antérieurs.

RECETTES

Code	Libellé	Budget 2017	Réalisé 2017	Budget 2018	Variation BP/BP	Variation CA/BP
013	Atténuations de charges	125 000,00	185 321,90	83 400,00	-33%	-55%
70	Produits des services, domaine et ventes dive	1 828 976,00	1 850 412,73	2 182 586,00	19%	18%
73	Impôts et taxes	8 275 805,00	8 420 598,56	6 543 852,00	-21%	-22%
74	Dotations, subventions et participations	2 325 162,00	2 354 325,00	2 782 133,00	20%	18%
75	Autres produits de gestion courante	608 078,00	608 125,40	563 464,00	-/%	-7%
77	Produits exceptionnels	13 005,00	170 670,15	235 100,00	1708%	38%
sous-total recettes réelles		**13 176 026,00**	**13 589 453,74**	**12 390 535,00**	**-6%**	**-9%**
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	104 686,00	67 032,00	73 232,00	-30%	9%
sous-total recettes d'ordre		**104 686,00**	**67 032,00**	**73 232,00**	**-30%**	**9%**
002	Excédent de fonctionnement reporté	2 973 080,44	0,00	2 971 832,58	0%	
	Total :	**16 253 792,44**	**13 656 485,74**	**15 435 599,58**	**-5%**	**13%**

- **Au chapitre 70 « *Produits des services, domaines et ventes diverses* » :**

  - Une augmentation des recettes à hauteur de 19% par rapport au budget 2017. Les services concernés sont notamment :
    - Le service Ordure Ménagère avec une augmentation de 51% au titre du remboursement des salaires du budget annexe au budget général suite à la mise en place de la REOM sur la totalité du territoire de la CCBDC ;
    - Le service Tourisme avec une augmentation des recettes de 48%.

- **Au chapitre 73 « *Impôts et taxes* » :**

  - Une diminution de 21% suite au transfert des recettes de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères au sein du budget annexe.

- **Au chapitre 74 « *Dotations, subventions et participations* » :**

  - Une augmentation de 20% est prévue sur le compte 74835 – « *Etat – Compens. exonération taxe habitation* » afin de compenser en partie la diminution observée au chapitre 73. Les autres lignes restent inchangées par rapport au budget 2017.

AFFECTATION DU RESULTAT

Pour mémoire, les résultats de l'exercice 2017 présentent en section de fonctionnement un excédent global de 4 306 k€ et en section d'investissement un déficit global de 1461 k€, soit un résultat cumulé à reporter sur l'exercice 2018 de 2 845 k€.

Résultat opérations réelles	2 178 275,09
Résultat opérations d'ordre	-845 590,07
Résultat de fonctionnement 2017	**1 332 685,02**

Résultat de fonctionnement 2017	**1 332 685,02**
Excédent 2016 reporté (002)	2 973 080,44
Résultat à reporter en N+1 Fonct	**4 305 765,46**

Résultat opérations réelles	-1 190 407,68
Résultat opérations d'ordre	845 590,07
Résultat d'investissement 2017	**-344 817,61**

Résultat d'investissement 2017	**-344 817,61**
Déficit d'investissement reporté (001)	-1 115 940,25
Résultat à reporter en N+1 Invest	**-1 460 757,86**

Résultat à reporter en N+1 Invest	-1 460 757,86
Résultat à reporter en N+1 Fonct	4 305 765,46
Résultat cumulé à reporter	**2 845 007,60**

C'est pourquoi, il est proposé d'affecter le résultat 2017 au budget primitif 2018 de la manière suivante :

- 001 « Résultat d'investissement reporté » : - 1 460 757.86€
- 002 « Résultat de fonctionnement reporté » : + 2 961 120.69€
- 1068 « Affectation du résultat » : + 1 344 644.77€

Total de l'excédent cumulé à reporter en 2018 : **2 845 007.60€**

LES ECRITURES D'ORDRE

Les écritures d'ordre sont équilibrées et se présentent de la manière suivante pour le budget 2018 :

- **Au chapitre 040 et 042 « Opération d'ordre de transfert entre sections » :**

  - Une inscription budgétaire est prévue en dépense d'investissement et en recette de fonctionnement pour un montant de 73 k€ afin de pouvoir procéder à l'amortissement des subventions d'investissement antérieurement perçues.

  - Une inscription budgétaire est prévue en recette d'investissement et en dépense de fonctionnement pour un montant de 729 k€ afin de pouvoir procéder aux écritures d'amortissement.

- **Au chapitre 041 « Opérations patrimoniales » :**

  - Une inscription budgétaire d'un montant de 224k€ est prévue en section d'investissement afin de pouvoir basculer les dépenses effectuées au sein du chapitre 20 « *Immobilisations incorporelles* » vers les chapitres 21 « *Immobilisations corporelles* » et 23 « *Immobilisations en cours* ».

2 - Ressources humaines

Création de deux postes d'adjoint technique à temps complet (Service Environnement)

Le Président indique à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

Considérant que depuis le 2 janvier 2015, deux agents ont été recrutés, sous contrat à durée déterminée pour 3 ans, dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir.

Le terme maximal de ces contrats a donc été atteint le 1er janvier 2018, sans possibilité de reconduction.

Dans l'attente de la création des emplois permanents concernés, les intéressés bénéficient d'un contrat de travail à durée déterminée.

Compte tenu du besoin en effectifs du service des ordures ménagères et de la déchetterie, Monsieur le Président propose aux membres du conseil la création de deux emplois d'adjoint technique à temps complet.

Sur la base de ces éléments, les membres du conseil communautaire sont invités à :

- adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée : création de deux postes d'adjoint technique à temps complet.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget 2018.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité :

- adoptent la modification du tableau des emplois ainsi proposée : création de deux postes d'adjoint technique à temps complet.

Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet (Service Finances)

Le Président indique à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

Considérant que la gestion de la Redevance Enlèvement des Ordures Ménagères (R.E.O.M.), assurée jusqu'à présent par un agent sous contrat à durée déterminée, nécessitant le maintien en fonction de celui-ci, Monsieur le Président propose aux membres du conseil la création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet.

Sur la base de ces éléments, les membres du conseil communautaire sont invités à :

- adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée : création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget 2018.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité :

- adoptent la modification du tableau des emplois ainsi proposée : création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet.

Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet (Service Tourisme)

Le Président indique à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

Considérant les besoins de fonctionnement du service Tourisme nécessitant le maintien en fonction de l'agent recruté sous contrat à durée déterminée afin d'assurer les missions de « conseiller en séjour », Monsieur le Président propose aux membres du conseil la création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet.

Sur la base de ces éléments, les membres du conseil communautaire sont invités à :

- adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée : création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget 2018.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité :

- adoptent la modification du tableau des emplois ainsi proposée : création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet.

Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (Service Tourisme)

Le Président indique à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

Considérant que suite au départ en retraite de l'agent en charge de l'entretien de l'Office du tourisme de Sainte Mère Eglise, les tâches de l'agent remplaçant ont été revues, aboutissant à une diminution des heures de travail du poste, de 17 heures 30 à 15 heures,

Considérant que Monsieur le Président propose aux membres du conseil la création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet (15/35ème), permettant ainsi que l'agent en poste ait un contrat de travail basé sur un emploi permanent,

Il est précisé que l'ancien poste d'adjoint technique (17.5/35ème), devenu vacant, fera l'objet d'une suppression, par délibération du conseil, après avis du comité technique.

Sur la base de ces éléments, les membres du conseil communautaire sont invités à :

- adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée : création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (15/35ème).

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget 2018.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité :

- adoptent la modification du tableau des emplois ainsi proposée : création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (15/35ème).

Création d'un poste d'ingénieur à temps complet

Le Président indique à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

Considérant que depuis janvier 2016, un agent a été recruté en tant que chargé de mission sur l'accessibilité puis sur les vérifications périodiques obligatoires (incendie, électricité, jeux etc.) des bâtiments communautaires recevant du public et est resté en poste en tant que chargé des opérations de construction.

Considérant qu'à ces besoins s'ajoutant la rénovation des bâtiments communautaires et la gestion des sinistres au regard des assurances, toutes missions d'ingénierie et de maîtrise d'œuvre permettant de garantir la

bonne réalisation des travaux et la préservation du patrimoine bâti, Monsieur le Président propose la création d'un emploi d'ingénieur à temps complet.

Sur la base de ces éléments, les membres du conseil communautaire sont invités à :

- adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée : création d'un poste d'ingénieur à temps complet.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget 2018.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité :
- adoptent la modification du tableau des emplois ainsi proposée : création d'un poste d'ingénieur à temps complet.

Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet (Service Jeunesse)

Le Président indique à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la progression constante des besoins du service jeunesse, se traduisant en particulier par l'accomplissement régulier d'heures supplémentaires de travail de la part de la directrice du R.E.E.L de Carentan les Marais,

Considérant que l'agent en poste étant titulaire du grade d'adjoint d'animation, pour une durée hebdomadaire de travail de 30 heures, Monsieur le Président propose aux membres du conseil la création d'un emploi d'adjoint d'animation à temps complet,

Cet emploi permettra de nommer l'agent sur cette nouvelle quotité de travail.

Son ancien emploi, devenu vacant, fera l'objet d'une suppression, par délibération du conseil, après avis du comité technique.

Sur la base de ces éléments, les membres du conseil communautaire sont invités à :
- adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée : création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget 2018.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (une abstention) :
- adoptent la modification du tableau des emplois ainsi proposée : création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet.

Déploiement du renforcement de secteur : jeunes 15-25 ans au sein du service Enfance-jeunesse

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que le schéma de renforcement du secteur-jeunes, faisant suite à plusieurs rencontres avec le partenaire CAF de la Manche sur la base des travaux de la commission relatifs à l'écriture d'un Projet Educatif Local, comporte plusieurs volets, dont celui de l'accueil de la Maison des Adolescents sur le territoire - précédemment voté -, mais également le déploiement d'un nouveau dispositif d'animation et d'accompagnement de projets dit « hors les murs ».

Ce schéma de déploiement du renforcement de la politique éducative jeunesse 12-25 ans, se décline sur plusieurs axes :

a- De diversifier les approches animatives et de renforcer le personnel affecté à l'accompagnement des jeunes, en développant une démarche « hors les murs » sur l'ensemble du territoire, par la création de deux postes d'animateur-médiateur-accompagnateur de projets, pour aller davantage « vers » les jeunes. Matériellement, notamment en direction des 15-20 ans dans le volet d'accompagnement de projets collectifs, et également par voie numérique, à travers le dispositif CNAF (des 11-25 ans) « promeneur du net ».

b- De consolider et d'assurer « en et hors les murs » la promotion du Point Information Jeunesse vers les partenaires et les jeunes du territoire, autant que de développer des outils durables d'information, par l'accueil d'une personne en service civique dans le cadre d'un conventionnement de mise à disposition d'un volontaire avec la Mission Locale centre Manche, à raison de 24h par semaine durant 8 mois, contre une indemnité complémentaire d'un montant mensuel de 107,58 € de la collectivité ; l'indemnité de base de 472,97 € net par mois étant
versée par l'Agence de Services et de Paiement au volontaire, fixé par l'article R.121-23 du Code du service national.

Sur la base de ces éléments, les membres du conseil communautaire sont invités à autoriser le Président :

- à signer la convention de mise à disposition d'un volontaire avec la Mission Locale du Centre Manche, bénéficiant d'un agrément de service civique délivré par l'Agence de Service Civique à l'Union Nationale,
- à créer deux postes permanents à temps non complet d'adjoint d'animation pour une quotité horaire annualisée de 21h.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité :

- autorisent le Président à signer la convention de mise à disposition d'un volontaire avec la Mission Locale du Centre Manche, bénéficiant d'un agrément de service civique délivré par l'Agence de Service Civique à l'Union Nationale,
- décident de créer deux postes permanents à temps non complet d'adjoint d'animation pour une quotité horaire annualisée de 21h.

Restauration scolaire : Mise à jour de postes

Considérant que les besoins en personnel chargé de l'accompagnement du transport scolaire et de la restauration scolaire nécessitent une mise à jour, Monsieur le Président propose la modification du temps de travail de certains emplois.

En application de l'article 97-1 de loi n°84-53, il est rappelé que la modification du temps de travail supérieur à 10 % nécessite la création d'un nouvel emploi et, après avis du comité technique, la suppression de l'ancien emploi,

Sur la base de ces éléments, les membres du conseil communautaire sont invités à :

- adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée :

- modification de la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet de 23h15mn à 22h21mn,
- modification de la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet de 13h30mn à 12h12mn,
- modification de la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet de 7h30mn à 8h09mn,
- création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 6h37mn,
- création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 29 heures.

La suppression de deux postes d'adjoint technique à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 6 heures et de 25 heures sera proposée lors d'un prochain conseil.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces emplois seront inscrits au budget 2018.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité :

- adoptent la modification du tableau des emplois ainsi proposée :

- modification de la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet de 23h15mn à 22h21mn,
- modification de la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet de 13h30mn à 12h12mn,
- modification de la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet de 7h30 mn à 8h09 mn,
- création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 6h37 mn,
- création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 29 heures.

3 - Syndicat Mixte du Cotentin : Pacte de dissolution *(Rapport 2018 02 23 – 7)*

Sujet reporté au prochain conseil communautaire.

4 - Développement :

Balades en mer au départ du port de Carentan : Octroi d'une subvention d'investissement

Monsieur le Président présente un projet de balades en mer au départ du port de Carentan porté par la Société SARL CAP SAINT MARCOUF, visant à découvrir les plages du débarquement depuis la mer et à proposer des excursions sur la côte Est du Cotentin d'avril à novembre (de Saint-Vaast la Hougue à Arromanches).

Le coût total de rénovation du bateau à passagers est estimé à 95 269,70 € HT. Le porteur de projet peut prétendre à un financement LEADER à hauteur de 50.000 €, permis uniquement grâce à un apport public de 12.500 €.

A noter que personne ne propose cette activité de balade sur l'Est Cotentin. Cette activité participerait grandement au rayonnement et au dynamisme du port de Carentan.

Présentation du plan de financement

Dépenses prévisionnelles présentées à LEADER	Nature des dépenses	Montant prévisionnel en € (remplir soit le HT, soit le TTC) HT	TTC
	Acquisitions foncières		
	Acquisitions immobilières		
	Etudes et prestations		
	Travaux	34 903,02 €	
	Matériels - Equipements	60 366,68 €	
	Fonctionnement :		
	Frais de personnel = salaires bruts + charges patronales (détailler par ETP)		
	Frais de structure = forfait de 15% des frais de personnel bruts		
	Autres : (Préciser)		
	Contribution en nature		
	TOTAL DES DEPENSES PREVISIONNELLES	**95 269,70 €**	**- €**

Ressources prévisionnelles LEADER	Type de financement	Assiette totale retenue en €	Subvention accordée en €	Taux d'intervention (%)
Publique	Etat			
	Région			
	Département			
	Commune ou communauté de communes *(préciser la ou les sources)*		12 500,00 €	
	Autofinancement du maître d'ouvrage public			
	Autre financement public *(préciser la ou les sources)*			
	FEADER sollicité (Leader)		**50 000,00 €**	
	SOUS-TOTAL FINANCEMENTS PUBLICS	**- €**	**62 500,00 €**	**0%**
Privée	Autofinancement privé		32 769,70 €	
	Financement privé *(préciser la ou les sources : dons, mécenat...)*			
	Contribution en nature			
	Recettes nettes			
	SOUS-TOTAL FINANCEMENTS PRIVES	**- €**	**32 769,70 €**	**0%**
TOTAL DES FINANCEMENTS PREVISIONNELS		**- €**	**95 269,70 €**	

Considérant que cette activité participera au rayonnement et au dynamisme du port de Carentan, il est proposé aux conseillers communautaires que la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin octroie une subvention d'investissement à hauteur de 6.250 €.

La subvention d'investissement est composée d'une aide à l'investissement dans la limite de 200 000€ sur 3 exercices fiscaux – Règle « de *minimis* » de l'article R 1511-23-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est convenu ce qui suit :

Vu le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides *de minimis* ;

Vu la déclaration de l'entreprise SARL CAP SAINT MARCOUF relative à la liste et aux montants de toutes les aides dont elle a bénéficié ou qu'elle a demandées mais pas encore reçues, au cours des trois derniers exercices fiscaux, au titre du règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides *de minimis*.

Article 1
Une subvention d'un montant de 6 250€ serait accordée à la société SARL CAP SAINT MARCOUF au titre du règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides *de minimis* (JOUE L352 du 24/12/2013).

Article 2
Le versement de l'aide serait effectué en une tranche sur demande du bénéficiaire. Le paiement serait versé sur le compte de la Société SARL CAP SAINT MARCOUF.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité :

- décident d'octroyer une subvention d'investissement à hauteur de 6.250 € à la Société SARL CAP SAINT MARCOUF pour la réalisation de son projet de balades en mer au départ du port de Carentan.

Contrat de territoire : Validation de la convention annuelle 2018

Monsieur le Président rappelle que le contrat de territoire 2016-2019 a été validé lors du conseil communautaire du 26 mai 2016.

Il présente ensuite les projets retenus et inscrits au contrat de territoire au titre de l'année 2018 :

Maître d'ouvrage	Libellé de l'opération	Service métier instructeur au conseil départemental	Montant des dépenses éligibles (HT sauf si autre précision)	Dates prévisionnelles de début et fin des travaux	Subventions et montant des éventuelles déductions de recettes	Taux d'intervention du conseil départemental
AVENANT 2018 Commune de BLOSVILLE	Sécurisation du bourg en vue de l'implantation et du développement d'industries agroalimentaires	Direction du Développement durable des territoires	140 200 €	ACO donnée le 05 décembre 2017 Début : nov 2017 Fin : 1er trimestre 2018		20 %
Commune de PICAUVILLE	Mise aux normes du complexe sportif footballistique de Picauville : éclairage du terrain principal	Service jeunesse et sport	50 821 €	ACO donnée le 12 décembre 2017 Réalisé	FFF	26 %
Commune de PICAUVILLE	Regroupement écoles primaire et maternelle en un site unique à Picauville	Service jeunesse et sport	3 884 084 €	Début : maîtrise d'œuvre 2018, lancement AO travaux fin 2018 Fin : 2019	DETR	26 %
Communauté de communes	Réalisation d'une étude de stratégie touristique	Latitude Manche	35 000 €	Début : printemps 2017 Fin : courant 2017	FACIT	50 % dans la limite de 15 000 €
Communauté de communes	Extension du PLH au périmètre de la CCBDC	Service de l'agriculture et de la transition écologique	35 000 €	Début : 2ème trimestre 2017 Fin : 2018		50 % dans la limite de 15 000 €
Commune de TERRE ET MARAIS	Viabilisation d'un lotissement HLM à Sainteny	Service de l'agriculture et de la transition écologique	85 021 €	ACO donnée le 02/10/2017 Début : 2ème semestre 2017 Fin : début 2018		26 %
Communauté de communes	Aide au démarrage des actions innovantes	Service jeunesse et sports	Programmation à définir	Programmation à définir	Action Annuelle	CAF, DDJS, MSA, bénéficiaires

Sur la base de ces éléments, les membres du conseil sont invités à :
- valider la convention financière annuelle 2018,
- autoriser Monsieur le Président à signer cette convention pour les actions qui concernent la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité :
- valident la convention financière annuelle 2018,
- autorisent Monsieur le Président à signer cette convention pour les actions qui concernent la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin.

Cession d'un atelier relais, ZA la Vérangerie à Picauville

Monsieur le Président précise que Monsieur Nicolas QUIEDEVILLE, actuel locataire d'un atelier-relais implanté au sein de la zone d'activités la Vérangerie de PICAUVILLE s'est porté candidat pour acquérir ce bien construit en 2005 et appartenant à la Communauté de Communes.

Vu l'estimation de France Domaine en date du 13/02/2018, évaluant cet immeuble (cadastré section D n°832 d'une surface de 1221 m² et section D n° 834 d'une superficie de 579 m² sur lesquelles est édifié un atelier-relais d'une surface Hors Œuvre Brute totale de 233 m²) au prix de 115.000 €.

Vu l'offre d'achat formulée par l'actuel locataire à hauteur de 75.000 € HT,

Considérant l'extinction de l'emprunt au 01/03/2018 ;

Etant observé que la valeur nette comptable est évaluée à ce jour à 37.026 € et que le prix/m² proposé est comparable aux 2 précédentes cessions d'atelier-relais réalisées par la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin,

Les membres du conseil sont invités à :
- se prononcer sur l'opportunité de céder le bien cadastré D n° 832 et D n°834, sis sur la commune de Picauville à Monsieur Nicolas QUIEDEVILLE ou toute autre société qui s'y substituerait au prix de 75.000 € HT, auquel viendront s'ajouter les frais d'actes de vente,
- autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement Monsieur Philippe CATHERINE, Vice-Président, à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que les documents se rapportant à cette affaire.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité :
- décident de céder le bien cadastré D n° 832 et D n°834, sis sur la commune de Picauville à Monsieur Nicolas QUIEDEVILLE ou toute autre société qui s'y substituerait au prix de 75.000 € HT, auquel viendront s'ajouter les frais d'actes de vente,
- autorisent Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement Monsieur Philippe CATHERINE, Vice-Président, à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que les documents se rapportant à cette affaire.

5 - Affaires scolaires :

Création d'un restaurant scolaire à Auvers : Approbation du plan de financement et sollicitation des subventions

Monsieur le Vice-président en charge des affaires scolaires rappelle que les communes de AUVERS et de MEAUTIS disposent chacune d'une école et d'un restaurant scolaire. Afin notamment d'améliorer la gestion quotidienne de ces deux établissements scolaires, le Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique (SIRP) « Les Trois Chênes », qui regroupe les communes de APPEVILLE, AUVERS et MEAUTIS a décidé de construire une nouvelle école sur un site unique à AUVERS.

Dès lors, ce regroupement engendre la construction d'un restaurant scolaire à AUVERS. Par ailleurs, il est rappelé que l'exercice de la compétence « restauration scolaire » est confié à la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin.

Actuellement, 115 demi-pensionnaires sont accueillis sur les deux sites de restauration. Par ailleurs, il est envisagé de servir 140 repas/jour en proposant deux services.

Les repas seront préparés sur place et le service se fera à table.

Descriptif de l'investissement :

Création des équipements suivants :
- une salle de restauration de 30 à 50 places pour les élèves de maternelle (d'une surface de 43,31 m²)
- une salle de restauration de 30 à 50 places pour les élèves du primaire (d'une surface de 40,88 m²)
- une cuisine,
- une zone pour les livraisons et le stockage des denrées alimentaires,
- un espace réservé aux agents affectés à la restauration.

Monsieur le Vice-Président en charge des affaires scolaires présente le coût prévisionnel de ce projet ainsi que son plan de financement prévisionnel :

DESIGNATION DES POSTES	HT
Gros œuvre	96 200,00
Charpente bois	26 000,00
Couverture ardoise - Etanchéité	32 700,00
Menuiseries extérieures aluminium	13 000,00
Panneaux isothermes	28 000,00
Menuiseries intérieures	11 000,00
Plâtrerie sèche	18 600,00
Plafond suspendu	7 300,00
Sols souples	7 900,00
Peinture	10 400,00
Carrelage - Faïence	13 700,00
Electricité -Cf -CF	40 839,00
Plomberie- Chauffage - Ventilation	43 376,00
Equipements de cuisine	56 568,00
VRD - Espaces verts	98 540,00
Provisions pour aléas	-
Total travaux	**504 123,00**
Raccordement à l'égoût/Epandage	25 000,00
Concessionnaires /Branchement réseaux	1 500,00
Maîtrise d'œuvre	50 412,30
CT	1 602,30
SPS	670,32
OPC	4 277,70
SSI	866,32
Simulation thermique dynamique	857,50
Etudes géotechniques	870,98
Levé topographique	245,00
Etudes épandage	545,13
Mission AMO	7 383,08
Autres honoraires (indemnités concours…)	1 715,00
Total Honoraires et divers	**95 945,62**
TOTAL GENERAL	**600 068,62**

Financement	Montant HT	Taux
Etat – DETR	153 000 €	25 %
Département (contrat de territoire)	A déterminer	A déterminer
Sous-total 1 subventions publiques	A déterminer	A déterminer
Maître d'ouvrage **20% au minimum** - Emprunt	A déterminer	A déterminer
Sous-total 2 Maître d'ouvrage	A déterminer	A déterminer
TOTAL*	**600 068,62 €**	**100 %**

Sur la base des conditions susvisées, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin sont invités à :

- approuver ce projet et son plan de financement prévisionnel tel que présentés,

- autoriser Monsieur le Président à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR ainsi que toutes les subventions mobilisables pour la réalisation de ce projet.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à la majorité absolue des suffrages exprimés (1 abstention) :

- approuvent ce projet et son plan de financement prévisionnel tel que présentés,
- autorisent Monsieur le Président à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR ainsi que toutes les subventions mobilisables pour la réalisation de ce projet.

6 - Tourisme :

Convention Produit Véloroute Plages du Débarquement/Mont Saint Michel

Monsieur MAILLARD, Vice-Président en charge du Tourisme, indique que la véloroute Plages du Débarquement/Mont-Saint-Michel, réalisée en collaboration avec les départements du Calvados et de la Manche et les Offices de Tourisme traversés par ce circuit est devenue un itinérant vélo régional reconnu depuis maintenant 10 ans.

Les 5 offices de Tourisme (Baie du Cotentin, Saint-Lô Agglo, Bayeux Bessin, Bocage Normand, Mont Saint Michel-Normandie) souhaitent le faire évoluer en véritable produit touristique « prêt à consommer », porté par l'Office de Tourisme de Bayeux-Bessin.

Le budget prévu pour la première année, 2018, serait de 1000 € par office de tourisme, puis de 500 € les années suivantes, essentiellement pour la mise en place d'outils de communication…

Sur la base de ces éléments, les membres du conseil communautaire sont invités à :

- se prononcer sur le versement d'une subvention de 1000 € à l'Office de Tourisme de Bayeux-Bessin, coordonnateur de l'opération,

- autoriser Monsieur le Président à valider la convention 2018 pour cette opération de communication commune.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité :

- décident de verser une subvention de 1000 € à l'Office de Tourisme de Bayeux-Bessin,
- autorisent Monsieur le Président à valider la convention 2018 pour cette opération de communication commune.

Convention D-Day Festival Normandy 2018

Le D-Day Festival Normandy (12ème édition en 2018) consiste en la promotion des manifestations du 26 mai au 10 juin 2018 sur les territoires de l'Espace littoral de la Bataille de Normandie, à savoir d'Utah Beach à Ouistreham. C'est un budget commun de communication abondé par 8 offices de tourisme en Normandie : Seulles Terre et Mer, Caen la Mer, Bayeux-Bessin, Isigny-Omaha, Terre de Nacre, Cabalor, Ouistreham et la Baie du Cotentin.

Le budget 2018 demandé à la Baie du Cotentin reste inchangé, à savoir 6 000 €. Comme en 2017, le D-Day Festival sera également subventionné par le Conseil Régional de Normandie, en tant qu'évènementiel en soutien au classement des plages du Débarquement au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Sur la base de ces éléments, les membres du conseil communautaire sont invités à :

- se prononcer sur le versement d'une subvention de 6000 €,
- autoriser Monsieur le Président à signer la convention 2018 pour cette opération de communication commune avec les Offices de Tourisme du Calvados.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité :

- décident du versement d'une subvention de 6000 €,
- autorisent Monsieur le Président à signer la convention 2018 pour cette opération de communication commune avec les Offices de Tourisme du Calvados.

7 - Urbanisme :

Prescription de modification du PLU de Carentan

Monsieur le Vice-Président rappelle au conseil communautaire que la commune de Carentan dispose en matière d'urbanisme d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 21 juin 2007 et modifié le 7 septembre 2011.

La commune de Carentan, par délibération de son conseil municipal du 7 décembre 2017, souhaite pouvoir donner suite à la demande d'une entreprise de travaux publics pour une installation sur une parcelle sise le long de la RD 971 en face de l'usine des Maîtres Laitiers.
Ce secteur de Carentan fait l'objet dans le PLU d'une Orientation d'Aménagement prévoyant pour le site d'implantation de l'habitat (type lot libre) et une intégration paysagère, une prise en compte des nuisances sonores et de la sécurité routière à travers une étude dite L 111-1-4 (dite loi Barnier).
En effet, l'article L 111-6 du Code de l'Urbanisme interdit toute construction à 75m de part et d'autre de l'axe d'une route classée à grande circulation, ce qui est le cas de cette RD, sauf à justifier par une étude de la prise en compte de l'intégration paysagère et architecturale, des nuisances sonores et de la sécurité routière.
Pour prendre en compte la demande de la commune de Carentan, il y aurait lieu que la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin engage une modification de l'OAP du secteur dit de Tripiéville accompagnée d'une mise à jour de l'étude dite « L 111.1-4 » dans l'actuel PLU. La procédure comprendra une enquête publique.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 153-36 et suivants,

Vu la délibération de la commune de Carentan du 21 juin 2007 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération de la commune de Carentan du 7 septembre 2011 modifiant ce même Plan Local d'Urbanisme,

Considérant que la modification du PLU de Carentan en ce qui concerne l'Orientation d'Aménagement de Tripiéville, l'adaptation de l'étude au titre de l'article L 111-6 du Code de l'Urbanisme et d'éventuels ajustements réglementaires sont nécessaires pour permettre l'implantation d'une entreprise artisanale sur la parcelle ZD 29 le long de la RD 971 en face de l'usine des Maîtres Laitiers,

Sur la base des éléments portés à la connaissance des membres du conseil communautaire et après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président, après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, :

- décident d'engager la modification du PLU de Carentan en ce qui concerne l'Orientation d'Aménagement de Tripiéville, l'ajustement si nécessaire du règlement écrit et l'adaptation de l'ancienne étude « L 111.1-4 » désormais « L 111-6»,
- autorisent Monsieur le Président à engager une consultation et à signer tout contrat ou convention concernant cette modification,
- autorisent Monsieur le Président à confier cette mission à un prestataire,
- autorisent Monsieur le Président à engager une consultation et à signer tout contrat ou convention concernant cette modification,
- notifient cette délibération à toutes les personnes associées à la procédure, à savoir :
  .Monsieur le Préfet,
  .Messieurs les Présidents du Conseil régional et du Conseil départemental,
  .Madame la Présidente du Syndicat Mixte en charge du suivi du Schéma de Cohérence Territoriale,
  .Mesdames, Messieurs les représentants des Chambres Consulaires (Chambre d'Agriculture, des Métiers, de Commerce et de l'Industrie),
  .Monsieur le Président du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin,
  .Madame la Présidente d'Isigny Omaha Intercom, messieurs les Présidents de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin
- disent qu'en application des articles R 153-20 et R 153-21 du Code de l'Urbanisme, cette délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de Communes à Carentan et en mairie de Carentan et une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Elaboration du PLUi de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin

Afin de procéder au recrutement d'une équipe pour l'élaboration du PLUi de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin, un appel d'offres ouvert a été lancé le 16 octobre 2017, cette date consistant en la mise en ligne de la consultation.

L'estimation de ce marché étant supérieur aux seuils européens, l'attribution revenait à la CAO qui s'est réunie en date du 17 janvier 2018.

Après prise de connaissance des offres et de leur analyse, les membres de la CAO ont attribué, à l'unanimité, le marché à l'équipe représentée par l'agence SCHNEIDER et dont les deux co-traitants sont la Sarl CERESA (Architecte Paysagiste) et la SAFER de Basse-Normandie.

L'offre de l'équipe SCHNEIDER a été classée 1ère au total des notations.

La méthodologie proposée est détaillée, complète, spécifique avec un diagnostic agricole poussé, une approche des Opérations d'Aménagement Programmées intéressante. Il est également à noter la bonne approche architecturale et paysagère ainsi qu'une cartographie de qualité.

Pour le critère relatif à l'équipe dédiée, l'offre SCHNEIDER obtient la meilleure note, la note maximale, justifiée par la qualité des compétences des membres du groupement et de la complémentarité des personnes qui formeront le binôme pour cette étude.

Enfin, sur le critère prix, l'offre de l'équipe SCHNEIDER était bien positionnée puisqu'elle se classe 2ème à 1 point de l'offre obtenant la meilleure note pour ce 3ème critère.

Suite à cette attribution par la CAO, Monsieur le Président propose la signature du marché pour l'élaboration du PLUi de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin avec l'équipe représentée par l'agence SCHNEIDER Architectes & Urbanistes à Caen pour un montant HT de 253 165 €.

Sur la base de ces éléments, les membres du conseil communautaire sont invités à autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec l'équipe SCHNEIDER.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Président à signer le marché avec l'équipe SCHNEIDER Architectes & Urbanistes à Caen pour un montant de 253 165 € HT.

8 - Environnement :

Reconduction des opérations de nettoyage des plages

La Communauté de Communes de la Baie du Cotentin possède la compétence « mise en œuvre du nettoyage des plages ». La communauté de communes de Sainte-Mère-Eglise effectuait cette prestation, sur les plages de Ravenoville à Sainte-Marie-du-Mont, depuis 2004, reprise en 2014 par la CCBDC.

Monsieur le Président propose de renouveler en 2018 l'entretien de l'estran sableux entre Sainte-Marie-du-Mont et Ravenoville et l'entretien des herbus de Sainte-Marie-du-Mont, en collaboration avec la Réserve Naturelle de Beauguillot.

A l'instar des années précédentes, la prestation peut être assurée par les ateliers thérapeutiques du Bon Sauveur et par l'ABEC.

L'entretien consiste en une collecte manuelle des macro-déchets d'origine anthropique, sur environ 10 kms. Le protocole utilisé reprend les préconisations utilisées depuis 2004 et celles du guide départemental de la Manche de façon à préserver le patrimoine naturel (faune, flore et habitats côtiers). Il a été validé par les services de l'Etat et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. L'année dernière, ce sont alors 32 m^3 de déchets qui ont été collectés.

Dans le cadre du contrat Global de la Côte Est du Cotentin, une aide de l'Agence de l'Eau, pour cette opération dont le coût, pour 2018, est évalué à 6 720 euros TTC (la collectivité ne récupère pas de Fonds de compensation TVA pour cette opération) correspond à 40% du montant total des dépenses, les années précédentes. Ces financements sont reconduits dans le programme de l'agence de l'eau.

Les dates d'intervention pour ces ramassages sont variables d'années en années. Elles dépendent des périodes de nidification du gravelot à collier interrompu (dont notre territoire représente 7% de la population nationale et 40% de l'effectif normand), de la pousse de la végétation et des heures et coefficients des marées. Elles sont en général envisagées dès le mois de mars, avant et après les marées d'équinoxes, puis 2 fois par mois durant le printemps et l'automne (jusqu'en octobre si la saison touristique est favorable) et jusqu'à 3 fois par mois de juin à fin août. L'entreprise Alliance-Océane, s'associe tous les ans à l'une de ces journées programmées, avec une partie de son personnel, dans le cadre de ses journées de sensibilisation à l'environnement. Ce sont alors une quarantaine de salariés volontaires bénévoles qui interviennent alors avec les Chantiers Thérapeutiques. Cette année, les scolaires (CM1 et CM2) du RPI d'Auvers-Méautis doivent également participer à la journée de nettoyage programmée le 07 juin prochain. Une intervention du Groupe Ornithologique Normand et du Parc Naturel des Marais du Cotentin et du Bessin aura lieu à cette occasion pour rappeler le protocole préconisé pour cette collecte.

Le plan de financement ci-annexé est proposé :

Aussi, les membres du conseil communautaire sont invités à :
- se prononcer sur la reconduction de l'opération de nettoyage des plages,
- autoriser Monsieur le Président à signer les devis proposés par l'ABEC et les ateliers thérapeutiques du Bon Sauveur,
- autoriser Monsieur le Président à solliciter une aide financière de l'Agence de l'Eau et à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité :
- décident de la reconduction de l'opération de nettoyage des plages,

- autorisent Monsieur le Président à signer les devis proposés par l'ABEC et les ateliers thérapeutiques du Bon Sauveur,
- autorisent Monsieur le Président à solliciter une aide financière de l'Agence de l'Eau et à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Convention de partenariat pour la mise en œuvre d'une gestion intégrée du grand cycle de l'eau sur les bassins versants de la Baie des Veys *Annexe 1*

Monsieur le Président indique que la Baie des Veys concerne 2 cellules hydro-sédimentaires (côte Est Cotentin et Côte du Calvados), qu'elle est l'exutoire de 4 fleuves (Douve, Taute, Vire et Aure) et que leurs bassins versants partagent de nombreux enjeux (relevant ou non de la compétence GEMAPI) et notamment :

- des enjeux liés à la qualité des eaux et des activités économiques qui en dépendent,
- des enjeux de prévention des inondations et submersions (marines et fluviales),
- des enjeux écologiques et paysagers majeurs, liés aux zones humides.

Un travail de réflexion a été initié en 2017 avec les EPCI et acteurs territoriaux de l'eau et des milieux aquatiques concernés par les bassins de la Baie des Veys.

Conscients de la nécessité de coordonner les actions sur les 4 bassins versants de la Baie des Veys, les différents acteurs du grand cycle de l'eau souhaitent créer un cadre partenarial visant à optimiser sur ce territoire la gouvernance et les actions dans ce domaine. La finalité est d'aboutir à une gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques et de l'inscrire dans une approche par bassins versants.

Cette convention de partenariat a pour objet de :

- réunir les EPCI et les autres acteurs territoriaux du grand cycle de l'eau, de développer les échanges et de formaliser les modalités du travail conjoint à mettre en œuvre ;
- valoriser, partager et diffuser entre signataires de la présente convention, les données utiles en matière de gestion de l'eau ;
- mettre en place un travail partenarial avec les différentes structures et collectivités concernées.

Sur la base des éléments présentés en séance et vu le projet de convention annexé au présent rapport, Monsieur le Président propose que la CCBDC s'engage dans ce partenariat et invite les membres du conseil communautaire à :

- approuver le projet de convention de partenariat entre les acteurs concernés par l'actuelle gestion du grand cycle de l'eau sur les bassins de la Baie des Veys ;
- autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce relative à la convention de partenariat et ses éventuels avenants.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité :

- approuvent le projet de convention de partenariat entre les acteurs concernés par l'actuelle gestion du grand cycle de l'eau sur les bassins de la Baie des Veys ;
- autorisent Monsieur le Président à signer toute pièce relative à la convention de partenariat et ses éventuels avenants.

9 - Questions diverses

Convention de partenariat pour la mise en œuvre d'une gestion intégrée du grand cycle de l'eau sur les bassins versants de la Baie des Veys

Entre les soussignés :

- **La Communauté d'Agglomération Le Cotentin** (désignée dans le texte par « CAC ») - 8 Rue des Vindits 50130 CHERBOURG-EN-COTENTIN, représentée par son Président, Monsieur Jean Louis VALENTIN ;
- **Saint-Lô Agglomération** (désignée dans le texte par «SLA») - 101 rue Alexis de Tocqueville CS43708 50008 SAINT-LÔ Cedex, représentée par son Président, Monsieur Gilles QUINQUENNEL ;
- **La Communauté de Communes de la Baie du Cotentin** (désignée dans le texte par « CCBDC ») - 2, le Haut Dick, Carentan 50500 CARENTAN-LES-MARAIS, représentée par son Président, Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR ;
- **La Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche** (désignée dans le texte par «COCM») - 20 rue des Aubépines 50250 LA HAYE, représentée par son Président, Monsieur Henri LEMOIGNE ;
- **La Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage** (désignée dans le texte par «CMB») - Hôtel de ville BP723 50207 COUTANCES Cedex, représentée par son Président, Jacky BIDOT ;
- **La Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau** (désignée dans le texte par «CCIVN») 14500 VIRE-NORMANDIE, représentée par son Président, Monsieur Marc ANDREU-SABATER ;
- **La Communauté de Communes Isigny – Omaha Intercom** (désignée dans le texte par «IOI») - 1336, route de Balleroy 14330 LE MOLAY-LITTRY, représentée par sa Présidente, Madame Anne BOISSEL ;
- **Bayeux Intercom** (désignée dans le texte par «BI») - 4 Place Gauquelin Despallières CS 62070 14400 BAYEUX Cedex, représentée par son Président, Monsieur Patrick GOMONT ;
- **Pré Bocage Intercom** (désignée dans le texte par «PBI») - 31 Rue de Vire, AUNAY SUR ODON, représentée par son Président, Monsieur Gérard LEGUAY ;
- **Le Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin** (désigné dans le texte par «PNRMCB») 3 Village des Ponts d'Ouve, Saint Côme du Mont, 50500 CARENTAN-LES-MARAIS, représenté par son Président, Monsieur Jean MORIN ;
- **Le Syndicat de la Vire** (désignée dans le texte par «SV») - 709 Promenade des Ports 50000 SAINT LÔ, représenté par son Président, Monsieur Dominique PAIN ;
- **Le Syndicat Mixte Bessin Urbanisme** (désigné dans le texte par «SMBU») - 17 rue Laitière 14400 BAYEUX, représenté par son Président, Monsieur Patrick GOMONT.
- **La Commission Locale de l'Eau du SAGE Douve-Taute** (désigné dans le texte par «SAGE DT») - 3 Village des Ponts d'Ouve, Saint Côme du Mont, 50500 CARENTAN-LES-MARAIS, représenté par son Président, Monsieur Pierre AUBRIL ;
- **La Commission Locale de l'Eau du SAGE Vire** (désigné dans le texte par «SAGE VIRE») - 709 Promenade des Ports 50000 SAINT LÔ, représenté par son Président, Monsieur Laurent PIEN ;

Il est préalablement exposé que :

La Baie des Veys est l'exutoire de 4 fleuves (la Douve, la Taute, la Vire et l'Aure) et concerne 2 cellules hydro-sédimentaires (côte Est Cotentin et Côte du Calvados).
La superficie des bassins versants de la Baie des Veys est de 373 km² (166 km² pour Douve-Taute, 127 km² pour la Vire et 80 km² pour l'Aure).

Les bassins versants de la Baie des Veys partagent de nombreux enjeux (relevant ou non de la GEMAPI) et notamment :

- des enjeux liés à la qualité des eaux et des activités économiques qui en dépendent, que ce soit pour les eaux littorales (conchyliculture, baignade, pêche à pied, aquaculture), ou les eaux superficielles et souterraines (eau potable, agriculture, etc.),
- des enjeux de prévention des inondations et submersions (marines et fluviales),
- des enjeux écologiques et paysagers majeurs, liés aux zones humides.

Trois de ces bassins versants sont couverts par un SAGE : le SAGE Douve-Taute (approuvé le 05/04/2016) et le SAGE Vire dont l'approbation est attendue pour 2018. Pour leur mise en œuvre respective, chaque CLE s'appuie sur l'ensemble des acteurs du bassin, et plus particulièrement sur les EPCI-FP en leur qualité de maîtres d'ouvrages locaux, qui sont le relais du SAGE sur le terrain et qui réalisent la plupart des actions qui y sont inscrites.

La loi MAPTAM a crée la compétence Gestion des Milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI). Cette compétence est attribuée aux communes, mais exercée en lieu et place de façon automatique par les Établissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI-FP).

Les différents textes législatifs (loi MAPTAM, loi NOTRe) et les documents stratégiques au niveau du bassin Seine-Normandie encouragent une gestion de l'eau au niveau des bassins versants. Les intercommunalités peuvent ainsi déléguer ou transférer tout ou partie de cette compétences à des syndicats mixtes.

Le contenu de cette compétence s'appuie sur les alinéas 1, 2, 5 et 8 de l'article L211-7 du code de l'environnement qui comporte 12 rubriques, à savoir :

- 1°) L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2°) L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5°) La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8°) La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Les EPCI-FP concernés par les bassins versants de la Baie des Veys ont tous depuis le 01/01/2018, la responsabilité de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations, sachant que cette compétence sera obligatoire et définitivement exclusive au 1er janvier 2020.

Jusqu'à l'entrée en vigueur de cette compétence au 1er janvier 2018, les EPCI-FP l'exerçaient à des degrés très divers selon la collectivité et le territoire géographique ; certains cours d'eau et milieux aquatiques ne disposant pas de structures dédiées à leur gestion.

A la suite de quoi, il est arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET

Conscients de la nécessité de coordonner les actions sur les 4 bassins versants de la Baie des Veys et insistant sur la volonté de travailler ensemble, au-delà des découpages administratifs et des différences structurelles et organisationnelles, les acteurs du grand cycle de l'eau sur les bassins versants de la Baie des Veys, souhaitent créer un cadre partenarial visant à optimiser sur ce territoire, la gouvernance et les actions dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques.

La finalité est d'aboutir à une gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques et de l'inscrire dans une approche par bassins versants.

Cette convention de partenariat a ainsi pour objet de :

- Réunir les EPCI-FP et les autres acteurs territoriaux du grand cycle de l'eau concernés par les bassins versants de la Baie des Veys, développer les échanges et formaliser les modalités du travail conjoint à mettre en œuvre ;
- Valoriser, partager et diffuser entre signataires de la présente convention, les données utiles en matière de gestion de l'eau ;
- Mettre en place un travail partenarial avec les différentes structures et collectivités concernées, pour identifier les sujets et enjeux pouvant nécessiter :
  - un besoin d'améliorer les connaissances, d'information et de sensibilisation,
  - un besoin de coordination des actions,
  - un besoin de mutualisation et d'accompagnement.
- Travailler et accompagner la mise en place de la forme coopérative envisagée par les acteurs des bassins de la Baie des Veys.

Dans cette perspective, est constitué un comité de pilotage rassemblant ces différents acteurs afin de coordonner les différentes réflexions d'ores et déjà engagées et mutualiser les moyens et les connaissances disponibles.

Cette convention a pour objet de concrétiser cette volonté et de préciser les modalités du travail partenarial à mettre en œuvre entre les signataires.

ARTICLE 2 - PERIMETRE

Le territoire sur lequel s'applique cette convention correspond aux bassins versants de la Baie des Veys (cf. carte en annexe 1 de la présente convention).

ARTICLE 3 – AXES DE TRAVAIL

La première étape consistera à réaliser un état des lieux des structures de gestion du grand cycle de l'eau avec un diagnostic (opérationnel, technique, organisationnel), sur la base des données existantes. Ce diagnostic devra permettre aux signataires, de préciser le contour des actions relevant du grand cycle de l'eau menées sur le périmètre des bassins versants de la Baie des Veys.

La deuxième étape consistera à mener un travail collaboratif et concerté pour préciser les enjeux et définir les thématiques de travail conjointes à mener à l'échelle des 4 bassins. Ce travail permettra d'identifier les besoins complémentaires, de qualifier et hiérarchiser les enjeux de gestion, etc.

La troisième étape consistera à définir conjointement, le mode de coopération et de mutualisation à mettre en œuvre entre les collectivités, et les moyens à mobiliser, en tenant compte de la nécessité d'optimiser l'organisation et les actions dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques, donc au delà des périmètres administratifs actuels.

ARTICLE 4 – CALENDRIER

Le calendrier proposé, à titre indicatif, est le suivant :

- 1er trimestre 2018 : délibération des acteurs du grand cycle de l'eau sur les bassins de la Baie des Veys et signature de la 1ère convention de partenariat ;
- Courant 2018 : état des lieux et diagnostic des actions sur le grand cycle de l'eau et approfondissement des réflexions sur le contour et le portage des compétences qui y sont liées, le mode de coopération et de mutualisation à mettre en œuvre entre les collectivités ;
- Fin 2018 : préparation d'une 2ème version de la convention.

ARTICLE 5 – MODALITES DE COOPERATION ENTRE LES SIGNATAIRES

L'organisation suivante est mise en place :

- Un comité de pilotage est constitué, réunissant des élus représentant les signataires de la présente convention ;
- Un comité technique est constitué, composé des services des signataires de la présente convention et d'autres partenaires (AESN, DDTM 50 et 14, DREAL, CATER).
- Le PNRMCB jouera le rôle d'animateur de la démarche. Il sera accompagné du SV pour le pilotage technique, l'organisation et l'animation des réunions, en leur qualité de structure porteuse des SAGEs, respectivement sur les bassins Douve et Taute et de la Vire ;

Les signataires pourront mobiliser d'autres acteurs techniques et scientifiques en tant que de besoin, suivant des modalités qui seront définies au cas par cas.

L'ensemble des structures signataires de la présente convention fournissent les données, informations et contributions techniques utiles à l'avancement de la démarche. Ils participent au comité technique et au comité de pilotage et bénéficient de l'ensemble des résultats acquis.

Leur contribution à la démarche, tout en s'inscrivant dans une optique de coordination, portera spécifiquement sur le bassin versant qui les concerne.

ARTICLE 6 – MODALITES FINANCIERES

Dans un objectif de partage de la connaissance, chaque signataire apporte volontairement et gracieusement sa contribution en mobilisant ses propres ressources humaines.

Les dépenses (hors subventions éventuelles) des prestataires extérieurs susceptibles d'être mobilisés sur demande du comité de pilotage (conseil juridique, étude de gouvernance, etc.) seront prises en charge par les signataires de la présente convention, selon des modalités restant à définir.

Fait à Carentan-les-Marais, le 15 novembre 2018.

La présente convention comporte 6 pages et est établie en 2 originaux.

Pour la Communauté d'Agglomération Le Cotentin

Le Président
M. Jean-louis VALENTIN

Pour Saint-Lô Agglomération

Le Président
M. Gilles QUINQUENNEL

Pour la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin

Le Président
M. Jean-Pierre LHONNEUR

Pour la Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche

Le Président
M. Henri LEMOIGNE

Pour la Communauté de communes Coutances Mer et Bocage

Le Président
M. Jacky BIDOT

Pour la Communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau

Le Président
M. Marc ANDREU-SABATER

Pour Isigny – Omaha Intercom

La Présidente
Mme Anne BOISSEL

Pour Bayeux Intercom

Le Président
M. Patrick GOMONT

Pour Pré Bocage Intercom

Le Président
M. Gérard LEGUAY

Pour le Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

Le Président
M. Jean MORIN

Pour le Syndicat mixte de la Vire

Le Président
M. Dominique PAIN

Pour la Commission Locale de l'Eau du SAGE Douve-Taute

Le Président
M. Pierre AUBRIL

Pour la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vire

Le Président
M. Laurent PIEN

Pour le Syndicat mixte Bessin Urbanisme

Le Président
M. Patrick GOMONT

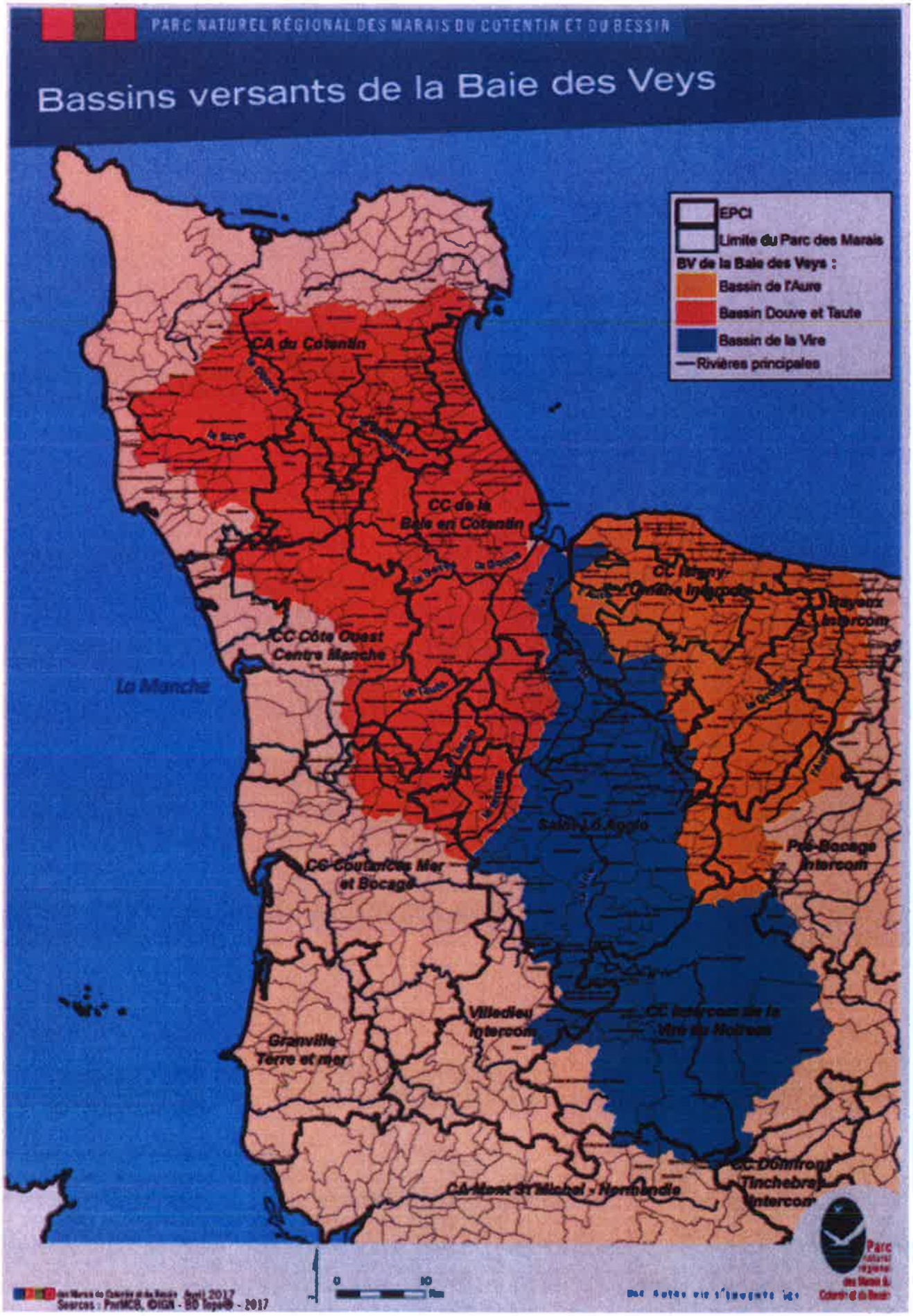

Périmètre géographique d'application de la convention